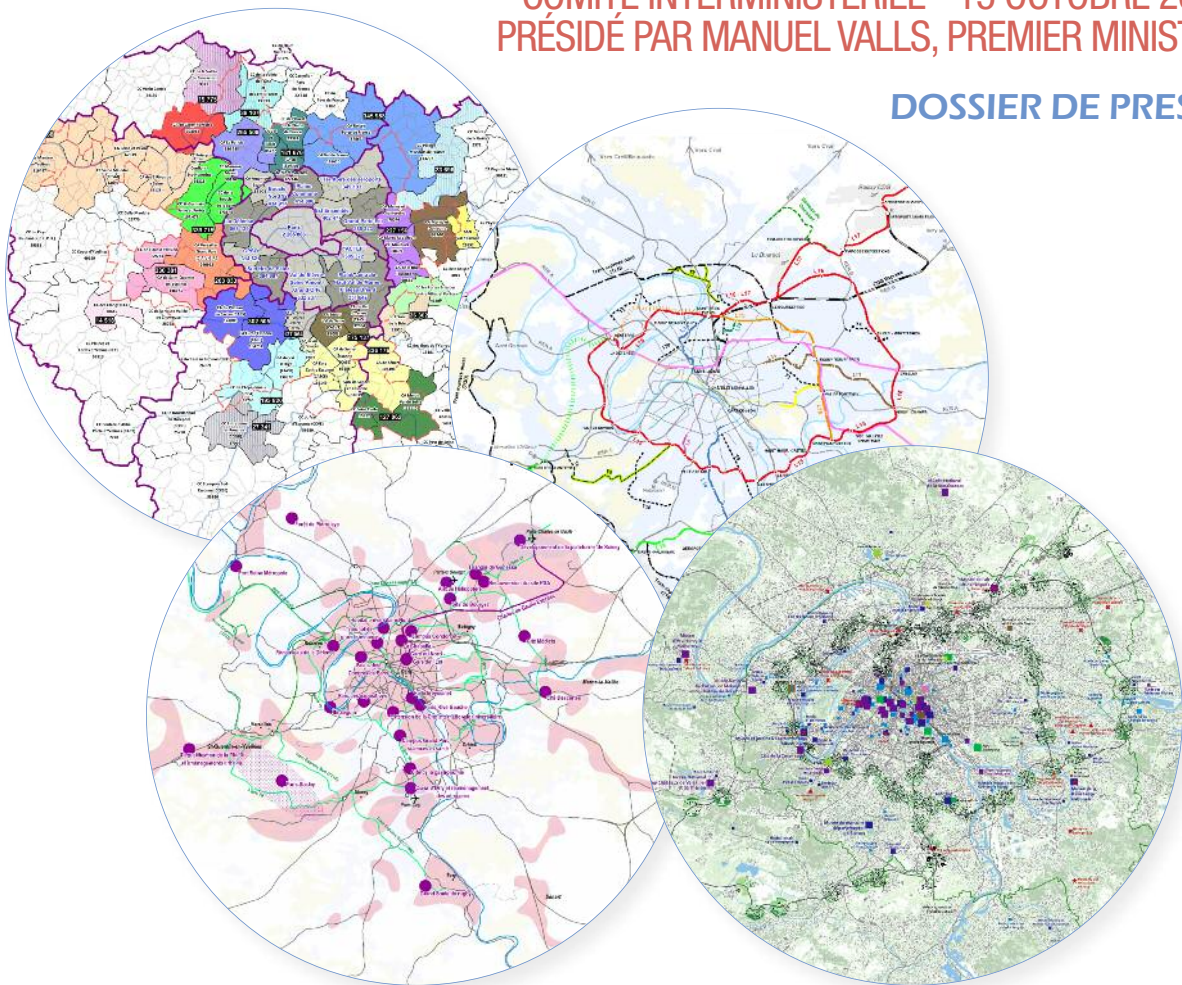


PREMIER MINISTRE

GRAND PARIS, capitale du 21^e siècle

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL - 15 OCTOBRE 2015
PRÉSIDÉ PAR MANUEL VALLS, PREMIER MINISTRE

DOSSIER DE PRESSE



Le Grand Paris, un projet pour le développement de l'Île-de-France, un moteur pour la croissance de la France

Volet I - Porter les infrastructures au niveau d'une métropole mondiale11

AXE 1 – Moderniser et développer le réseau de transports en commun, remettre à niveau le réseau autoroutier	13
AXE 2 – Relever le défi du logement	21
AXE 3 – Renforcer l'attractivité internationale et l'innovation, soutenir l'emploi.....	29
AXE 4 – Assurer la transition énergétique, écologique et numérique	35

Volet II – Vivre le Grand Paris39

AXE 5 – Développer les campus et les universités	41
AXE 6 – Favoriser et partager la culture	45
AXE 7 – Préparer les candidatures aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et à l'Exposition universelle 2025	49
AXE 8 – S'ouvrir sur la Vallée de la Seine	53

Volet III – Adapter les institutions aux échelles de la vie citoyenne.....57

AXE 9 – Organiser à chaque échelle une instance de décision adaptée.....	59
---	----

- Le Comité interministériel du 15 octobre 2015 a validé les orientations et opérations ci-après.
- La préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris est chargée de coordonner la mise en œuvre l'ensemble de ces mesures.

LES CHIFFRES CLÉS DU GRAND PARIS

Le territoire régional francilien représente :

- **2%** du territoire français
- **18,2%** de la population
- **12 millions** habitants en Île-de-France
- **31%** du PIB, soit **612 milliards d'euros**
- **6 millions** d'emplois (dont **94%** salariés) et **960 000** entreprises
- **40%** des capacités françaises de recherche

Chaque jour : **41 millions** de déplacements (+**17,5%** en 10 ans),
dont **8,5 millions** en transports en commun

1^{re} destination touristique dans le monde
(en 2014 : **47 millions** de touristes)

LES DATES CLÉS DE LA CONSTRUCTION DU GRAND PARIS

- Août 2005 :** ▶ Mise en révision du schéma directeur de la région d'Île-de-France (SDRIF)
- Fin 2005 :** ▶ Lancement de la conférence métropolitaine
- Septembre 2006 :** ▶ Création de l'Établissement Public Foncier Île-de-France (EPFIF)
- Janvier 2009 :** ▶ Rencontre d'élus d'Île-de-France avec les 10 équipes internationales sur le Grand Paris
- Avril 2009 :** ▶ Exposition du Grand Paris à la Cité de l'architecture et du patrimoine
- 10 juin 2009 :** ▶ Installation du Syndicat Paris Métropole
- Février 2010 :** ▶ Installation de l'atelier international du Grand Paris au Palais de Tokyo
- 3 juin 2010 :** ▶ Promulgation de la loi relative au Grand Paris
- Juillet 2010 :** ▶ Publication du décret relatif à la société du Grand Paris
- 24 juin 2011 :** ▶ Publication du décret relatif aux contrats de développement territorial (CDT). Sur les 21 démarches engagées depuis 2010, 16 CDT ont été validés à ce jour
- 26 août 2011 :** ▶ Approbation du décret sur le réseau du transport public du Grand Paris. Il permet le démarrage et le développement du Grand Paris Express (GPE)
- 15 mai 2012 :** ▶ Discours de François Hollande, président de la République
- 18 janvier 2013 :** ▶ Promulgation de la loi relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social
- 6 mars 2013 :** ▶ Discours de Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, relatif au "Nouveau Grand Paris"
- 19 juillet 2013 :** ▶ Plan de mobilisation en faveur des transports du quotidien (modernisation et extension du réseau existant)
- 27 janvier 2014 :** ▶ Promulgation de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) prévoyant la création au 1^{er} janvier 2016 de la métropole du Grand Paris et le regroupement des intercommunalités en grande couronne

- 19 mai 2014 :** ▶ Publication du décret relatif à la mission de préfiguration de la métropole du Grand Paris
- 13 juin 2014 :** ▶ La Société du Grand Paris présente le projet numérique du Grand Paris Express
- 9 juillet 2014 :** ▶ Communication en Conseil des ministres de Manuel Valls, Premier ministre, sur le Grand Paris
- 13 octobre 2014 :** ▶ Comité interministériel « le Grand Paris, le temps des réalisations » et discours à Créteil de Manuel Valls, Premier ministre
- 4 mars 2015 :** ▶ Publication du schéma régional de coopération intercommunale (SRCI), qui organise le regroupement des intercommunalités en grande couronne
- 14 avril 2015 :** ▶ Comité interministériel « Réussir ensemble le Grand Paris »
- 25 juin 2015 :** ▶ Signature du contrat de plan interrégional État-Régions (CPIER) Vallée de la Seine 2015-2020
- 9 juillet 2015 :** ▶ Signature du contrat de plan État-Région en Île-de-France (CPER) 2015-2020
- 7 août 2015 :** ▶ Promulgation de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)
- 9 septembre 2015 :** ▶ Baptême du premier tunnelier du Grand Paris express (ligne 14)
- 2 octobre 2015 :** ▶ Parution du décret du 30 septembre 2015 fixant le périmètre de la métropole du Grand Paris (131 communes)
- 8 octobre 2015 :** ▶ Première séance d'installation du conseil d'administration du nouvel établissement public foncier d'Île-de-France

GRAND PARIS, capitale du 21^e siècle

15 octobre 2015



Ce 3^e comité interministériel consacré au Grand Paris est une nouvelle étape d'une grande ambition : bâtir une métropole innovante, durable et solidaire, qui réponde aux attentes des Franciliens et soit un moteur de croissance pour tout le pays.

Aujourd'hui, le Grand Paris se construit : 1,8 milliard d'euros de travaux sont réalisés en 2015. À terme, en 15 ans, 200 km de lignes de transports verront le jour : c'est l'équivalent de toutes les lignes du métro parisien. Près de 140 km² de terrains seront aménagés autour des gares : c'est supérieur à la superficie totale de Paris. Depuis 2012, nous avons crédibilisé les financements de ce chantier et accéléré leur rythme.

Premier objectif : mettre en place un réseau de transports qui abolisse les frontières – physiques, mais aussi psychologiques – entre Paris, la petite et la grande couronne. C'est un enjeu d'attractivité, de cohésion, d'égalité. La création du *Pass Navigo* à tarif unique traduit déjà cette volonté. La desserte des quartiers populaires sera renforcée grâce à l'arrivée du nouveau métro. Les lignes de RER seront modernisées – et il faut agir sans attendre, car l'urgence est réelle. L'État proposera au STIF, chaque fois que cela sera possible, les améliorations de fonctionnement capables d'accroître la fréquence et la régularité des RER.

Deuxième objectif : construire un modèle de développement qui profite à tous les territoires. Les Franciliens ne veulent pas d'un Grand Paris fondé sur quelques îlots de prospérité, ils veulent habiter le Grand Paris, accéder à toutes les opportunités qu'offre la région-capitale. Nous devons tirer parti de la réalisation du réseau pour rééquilibrer le développement de la région. L'État accompagnera les dynamiques de territoire en soutenant la réalisation de grands projets. Les contrats d'intérêt national que nous signerons avec une quinzaine de territoires organiseront notre mobilisation commune.

Paris a toujours su – à chaque période de croissance urbaine, à chaque essor technologique et industriel – intégrer ses faubourgs. Ce processus doit se poursuivre. Il faut unir les territoires, sans les uniformiser, dans le cadre d'une nouvelle carte de l'Île-de-France, marquée par la naissance de la Métropole du Grand Paris et le renforcement des intercommunalités. Depuis 10 ans, les élus du Grand Paris, et les maires en premier lieu, ont d'ailleurs déjà pris l'initiative de cette construction en dépassant les clivages pour travailler ensemble.

Troisième objectif : l'accès à la culture, à la connaissance, au savoir. La création de la Cité Mécènes à Clichy-Montfermeil sera un acte important. Chaque quartier sensible sera jumelé avec une institution culturelle qui développera des interventions hors les murs. Nous devons également aller vers un *Pass culture* unique et inventer les Quartiers latins du Grand Paris, qui seront les cités universitaires internationales de demain.

Nous construisons ainsi, dans un contexte de concurrence accrue entre les grandes villes mondiales, une métropole attractive et rayonnante.

VOLET 1
PORTER
LES INFRASTRUCTURES
AU NIVEAU
D'UNE MÉTROPOLE
MONDIALE

AXE 1. MODERNISER ET DÉVELOPPER LE RÉSEAU DE TRANSPORTS ; REMETTRE À NIVEAU LE RÉSEAU AUTOROUTIER

1. Objectifs

Un Grand Paris au bénéfice des Parisiens et des Franciliens, c'est d'abord un réseau de transport amplifié, sécurisé et rendu plus confortable. Jamais depuis la création du métro parisien un tel effort n'a été engagé. Près de 35 milliards d'euros seront investis d'ici 2030, avec notamment la SNCF, la RATP et la Société du Grand Paris, pour l'amélioration de lignes existantes et la création de lignes nouvelles.

Les lignes du Grand Paris Express auront toutes fait l'objet d'un lancement de déclaration d'utilité publique avant fin 2016. Les premiers travaux sur les lignes 14 et 15 sud sont en cours.

Des investissements sans précédent sont également décidés pour améliorer les transports existants dans le cadre du Plan de mobilisation porté par la Région : 7,5 milliards d'euros d'ici 2020. Parallèlement, la desserte de l'aéroport Charles de Gaulle (CDG) sera améliorée et portée à la hauteur du potentiel du 2^e aéroport d'Europe avec le projet CDG Express, dont la réalisation va s'engager.

Dès à présent, la qualité de service dans les transports est améliorée. Les renforts de services, le renouvellement du matériel roulant, l'amélioration des gares, le recrutement de près d'un millier d'agents supplémentaires, s'opèreront conformément à la récente signature des contrats pour 2016 – 2020 par les deux grands opérateurs de transports de l'État (RATP et SNCF) avec le STIF, sur un montant total de 20 milliards d'euros, auxquels s'ajouteront 12 milliards d'euros d'investissement.

Le *Pass Navigo* à tarif unique entré en vigueur le 1^{er} septembre constitue une avancée majeure pour favoriser l'usage des transports en commun et pour l'égalité des territoires.

Une révolution des transports collectifs est en marche au service des Franciliens et des millions de visiteurs du Grand Paris. Au cours de l'année 2015, plus de 1,8 milliards d'euros auront été effectivement dépensés pour l'ingénierie, les études et des travaux.

Les déplacements routiers ne sont pas oubliés : de nombreuses opérations majeures de remise à niveau des autoroutes, de réduction des nuisances et de traitement des points de congestion sont en cours en Île-de-France, grâce au Plan de Relance Autoroutier et au Contrat de Plan État Région.

La phase préparatoire des documents de planification préalables s'achève ; celle de la concrétisation et de la construction commence.

2. Les chiffres clés

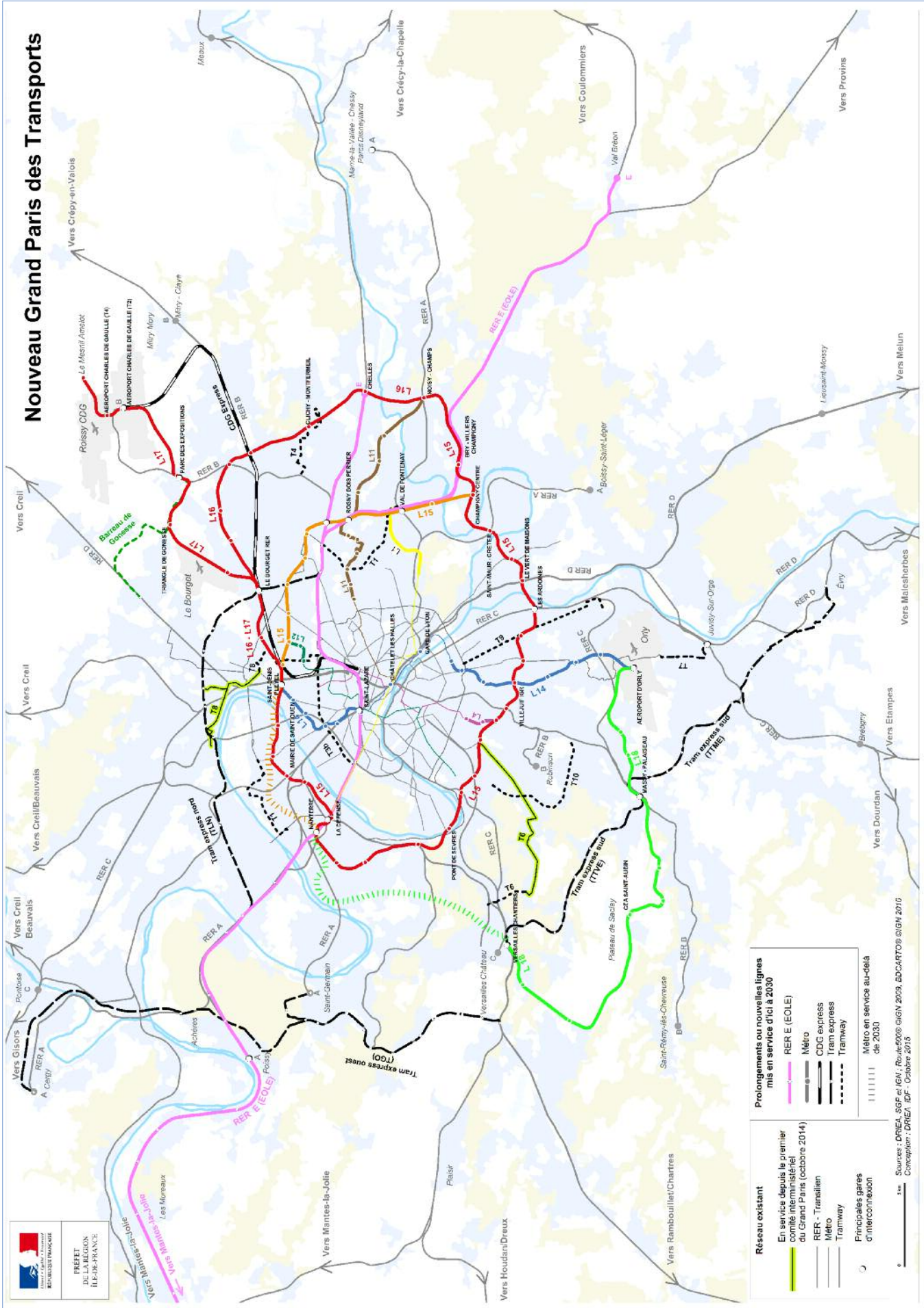
Les chiffres clés

Le Grand Paris Express : **23** milliards d'euros.

Le plan de mobilisation pour les transports :

- Région Île-de-France : **3,5** milliards d'euros (2015-2020)
- État : **1,4** milliard d'euros (2015-2020)

Nouveau Grand Paris des Transports



3. Point d'étape sur les mesures annoncées dans les précédents CIM

- En 2015, 1,8 milliard d'euros pour l'ingénierie, les études et les travaux SGP/SNCF/RATP ;
- Contrats STIF/RATP et STIF/SNCF sur 2016-2020 validés le 7 octobre 2015 en conseil d'administration du STIF et portant sur 20 milliards d'euros ;
- Signature du premier prêt CDC/SGP d'un montant de 4 milliards ;
- Validation des dossiers d'opération d'investissement de toutes les lignes du Grand Paris Express par le conseil de surveillance de la SGP et le conseil d'administration du STIF avant la fin 2015 ;
- Lancement de toutes les procédures de déclaration d'utilité publique (DUP) des lignes du Grand Paris Express avant la fin 2016 ;
- Accord sur le financement de l'extension à l'Est de la ligne 11 du métro ;
- Poursuite des travaux d'extension des lignes 4 et 12 du métro ;
- Mise en service des tramways 6 et 8 ;
- Poursuite des travaux sur les autres lignes de tramway ;
- Amélioration des RER A, B, C et D en cours ;
- Poursuite des études du projet CDG Express de liaison express directe entre Paris et l'aéroport CDG ;
- Opération de nettoyage et de remise en état du réseau autoroutier de l'État : 15 millions d'euros, et déjà 20 000 tonnes de déchets ramassés ;
- Lancement des études sur les interconnexions du Grand Paris Express avec l'ensemble des gares des réseaux existants concernés ;
- Mise en place de comités de pôles sur chaque gare du Grand Paris, pour traiter des questions d'intermodalité (43 pilotes désignés sur les 68 pôles) ;
- Création de voies dédiées pour les bus et taxis sur les autoroutes.

4. Mesures nouvelles

Concrétiser la liaison CDG Express

La liaison CDG Express permettra de relier, directement, en une vingtaine de minutes, l'aéroport Charles-de-Gaulle et la gare de l'Est. Ce projet confortera l'attractivité du premier aéroport français (64 millions de passagers en 2014). Il contribuera à désengorger le RER B et à réduire la circulation automobile au nord de Paris en favorisant l'utilisation des transports en commun. Sa construction sera financée sans subvention publique dans le cadre d'un montage juridique associant Aéroports de Paris et SNCF Réseau. Un financement dans le cadre du plan Juncker a été sollicité pour ce projet. La mise en service de cette liaison, prévue pour 2023, s'intègre dans le calendrier du Nouveau Grand Paris et tient compte des candidatures aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et à l'Exposition universelle de 2025.

L'ordonnance nécessaire à la réalisation effective de ce projet va être transmise au Conseil d'État en vue de la création de la société de projet début 2016. Une enquête publique aura lieu au premier semestre 2016 pour compléter la déclaration d'utilité publique du projet.

L'insertion urbaine du projet, en particulier pour le franchissement de la porte de la Chapelle, fera l'objet d'une attention particulière afin de préserver et améliorer le cadre de vie des riverains. Les élus et populations concernés seront étroitement associés à la définition des aménagements. La conception du projet intègre des mesures permettant d'assurer la robustesse et la fiabilité des lignes existantes, en particulier du RER B dont la modernisation et l'amélioration se poursuivent.

Lancer le chantier du prolongement du métro ligne 11

Le prolongement de la ligne 11 permettra d'améliorer la desserte en transports en commun dans l'Est de la métropole. Ses six nouvelles stations relieront le terminus actuel (Mairie des Lilas) à Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis).

Un accord entre la Ville de Paris, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et la RATP a bouclé le financement de ce projet. Inscrit au Contrat de Plan entre l'État et la Région, il bénéficiera également de financements de la SGP. Le coût est estimé à 1,250 milliard d'euros. Responsable de la maîtrise d'ouvrage, le STIF aura en plus la charge du financement du matériel roulant, soit 140 à 180 millions d'euros. Un second prolongement de la ligne 11 est ensuite programmé, pour relier Rosny-sous-Bois à Noisy-Champs, où elle sera en correspondance avec le RER A et les lignes 15 et 16 du Grand Paris Express.

Mettre en œuvre les nouveaux contrats entre le STIF et les opérateurs RATP et SNCF validés le 7 octobre 2015

Ces contrats pluriannuels portent sur un montant de 20 milliards d'euros de services de transport. Ils constituent un outil majeur pour assurer une réponse adaptée aux attentes des usagers en matière d'offre de transport, de qualité de service, de sécurité et d'information des voyageurs. D'importants renforts d'offres sont prévus d'ici à 2020. La présence humaine sera renforcée avec 900 agents supplémentaires qui seront déployés pour améliorer l'accueil et la sécurité des voyageurs.

Ces contrats portent des investissements essentiels pour la maintenance, le renouvellement et la modernisation des infrastructures du réseau et du matériel roulant (8,5 milliards pour le contrat STIF-RATP et 3,8 milliards d'euros pour le contrat STIF-SNCF).

Les programmes d'investissement des opérateurs de transports ont connu une forte montée en charge pour répondre à la nécessité de régénérer le réseau existant.

- Pour la RATP, le montant des investissements est ainsi passé de 170 millions d'euros en 2012 à une prévision de plus de 250 millions d'euros pour l'année 2015. Après le succès du premier chantier estival, les travaux se poursuivront chaque été jusqu'en 2021. Ils représentent un investissement total de près de 100 millions d'euros pour garantir la sécurité et la disponibilité de cette infrastructure essentielle pour l'Île-de-France, empruntée par plus de 300 millions de voyageurs par an.
- De même, les investissements de SNCF-Réseau en faveur du renouvellement du système ferroviaire francilien sont passés d'un montant de 338 millions d'euros en 2010 à une prévision de plus de 510 millions en 2015, soit une progression de plus de 9% par an. À l'été 2015, les travaux ont augmenté de 20% par rapport à la même période en 2014 et ils ont mobilisé plus de 2 000 agents SNCF.

Poursuivre le projet EOLE

Le projet Eole permettra une amélioration de la desserte des bassins d'emplois, un renforcement des connexions entre Est et Ouest, ainsi qu'une désaturation des lignes existantes, au premier rang desquelles le RER A.

La ligne E du RER sera ainsi prolongée de 55 km vers l'ouest, dont 8 km en tunnel, de la gare d'Hausmann - Saint-Lazare à la gare de Mantes-la-Jolie. 47 km de voies existantes vont être réaménagés et trois nouvelles gares seront créées : Porte Maillot, La Défense-CNIT et Nanterre-la-Folie. Eole permettra de rejoindre La Défense depuis Mantes-la-Jolie en 35 minutes contre 52 minutes aujourd'hui. Plus de 620 000 voyageurs seront concernés quotidiennement par ce projet majeur, d'un coût de 3,5 milliards d'euros.

Pour engager sa réalisation, en association avec l'ensemble des partenaires et notamment les collectivités locales, les participations de l'État et de la Région ont été actées dans le CPER 2015-2020.

La répartition des contributions entre les collectivités desservies – la Ville de Paris et les Conseils départementaux des Hauts-de-Seine et des Yvelines – doit être confirmée dans les prochaines semaines. La signature d'un protocole de financement devra intervenir avant la fin du premier semestre 2016 avec l'ensemble des partenaires concernés afin de pouvoir engager les travaux.

Sans attendre, une convention de financement sera soumise à l'approbation du conseil de surveillance de la SGP du 13 novembre 2015 dans le cadre de sa contribution d'un milliard d'euros. Cette contribution permettra de déclencher le lancement des travaux dans le respect du calendrier annoncé, et que le protocole de financement global viendra consolider.

Garantir les interconnexions entre les nouvelles lignes de métro et le réseau ferroviaire existant

L'articulation du Grand Paris Express avec le réseau ferroviaire existant est nécessaire pour garantir le fonctionnement cohérent de l'ensemble du système de transports francilien. Une attention particulière est ainsi apportée aux interconnexions ferroviaires afin de rendre accessibles les lignes nouvelles aux usagers de la grande couronne.

Les études relatives à ces interconnexions avec les réseaux SNCF et RATP sont en cours sur l'ensemble des nouvelles lignes (14 Sud, 15, 16, 17 Nord et 18) et avancent de façon synchronisée avec les études menées par la SGP. À ce stade des études, et pour la plupart des gares interconnectées étudiées à ce jour, des solutions techniques acceptables pour les usagers, lors des phases de travaux, ont été proposées par les opérateurs et la SGP et acceptées par le STIF.

Le CPER 2015-2020 définit les principes de financement des interconnexions ferroviaires et sécurise les montants nécessaires sur sa période d'exécution afin de permettre la réalisation des travaux que doivent conduire les opérateurs.

Assurer l'intermodalité autour des gares du Grand Paris

La gestion de l'intermodalité et de l'espace public autour des futures gares est essentielle afin de permettre des correspondances facilitées avec les réseaux de surface (tramways, bus, vélo, marche à pied, parking-relais, etc.). Les dispositions prises devront renforcer l'attractivité et l'efficacité du Grand Paris Express et ainsi étendre sa zone d'influence.

Il est nécessaire de disposer autour de chaque parvis de gare des équipements intermodaux (gare routière ou pôle bus, dispositifs de stationnement et consignes sécurisées pour les vélos, parc de stationnement automobiles le cas échéant), afin de faciliter l'accès aux nouveaux pôles d'échanges. Ces questions sont traitées dans le cadre d'un comité de pôle. Pour chaque gare, ces comités rassemblent tous les acteurs concernés : la SGP, le STIF, l'État, la Région et les acteurs locaux (gestionnaires de voirie, opérateurs de transport, établissements publics d'aménagement, etc.). Cette gouvernance se met en place progressivement. Sur les 68 pôles, 43 pilotes ont été désignés et les premières études d'intermodalité, financées à concurrence de 100 000 euros par gare sur les recettes affectées à la SGP, sont engagées.

Lutter contre la fraude, les incivilités et l'insécurité dans les transports en commun

La lutte contre la fraude, les incivilités et l'insécurité est une priorité du gouvernement. En Île-de-France, la SNCF consacre un budget de 100 millions d'euros chaque année à la sûreté. Sur les réseaux, 1 200 agents de la police ferroviaire (SUGE, réseau SNCF) et un millier d'agents de sécurité (GPSR, réseau RATP) sont présents.

La fraude dans les transports coûte chaque année 400 millions d'euros en Île-de-France. Le Gouvernement soutiendra la proposition de loi du député Gilles Savary. Débattue par les assemblées avant la fin de l'année, elle vise à renforcer les capacités de contrôle des forces de police. Les contrats STIF / RATP et SNCF prévoient également une augmentation de la présence de personnels dans les stations et les gares.

Les femmes constituent plus de 55% des usagers des transports en commun. Elles expriment un sentiment d'insécurité, bien supérieur à celui des usagers masculins. Le 9 juillet 2015, un plan interministériel pour la sécurité des femmes dans les transports en commun a été décidé. Il sera décliné en Île-de-France dès le mois de novembre 2015.

Poursuivre la remise à niveau du réseau autoroutier

La remise à niveau des autoroutes franciliennes est en marche. Cet effort de rénovation a été amplifié dans le cadre du plan gouvernemental en faveur de l'investissement dans les infrastructures routières, annoncé par Alain Vidalies, secrétaire d'État aux Transports, à la Mer et à la Pêche, en mai 2015.

À titre d'illustration, les travaux sur l'autoroute A6 entre le Nord d'Évry et le péage de Fleury-en-Bières se sont achevés à la fin de l'été pour un investissement total de 55 millions €. Outre l'amélioration des conditions de sécurité et de confort des usagers, cette opération permet une baisse très sensible du niveau sonore de l'ordre de 10 décibels, soit une division par trois du niveau de bruit. Les chaussées de l'autoroute A104 (la Francilienne) ont été également rénovées en Seine-et-Marne et dans le Val d'Oise.

Les travaux de requalification lourde de l'autoroute A1 ont été engagés en septembre et seront achevés, pour la première tranche, fin octobre 2015. Il s'agit d'une opération d'un montant total de 21,5 millions €, dont les travaux s'étaleront sur plusieurs années pour limiter la gêne aux usagers.

Un plan exceptionnel de nettoyage et de remise à niveau des itinéraires autoroutiers d'Île-de-France (en priorité ceux desservant les aéroports) est en cours. D'un montant de 15 millions €, ce plan s'accompagne d'une mobilisation accrue des CRS et d'actions de sensibilisation des usagers et des acteurs de la filière des déchets, notamment du bâtiment.

Mettre en œuvre le volet routier du Contrat de Plan État-Région

De nombreux travaux sont déjà en cours : déviation de la RN19 à Boissy Saint-Léger ; élargissement de la Francilienne au Sud de l'autoroute A4 en Seine-et-Marne ; aménagement de l'échangeur entre l'autoroute A1 et la Francilienne ; modernisation des protections phoniques sur l'autoroute A86 dans le Val-de-Marne ; installation de protections phoniques sur le viaduc de Saint-Cloud dans les Hauts-de-Seine et sur l'autoroute A6 dans l'Essonne, etc.

La signature d'ici fin 2015 de la convention de financement pour le réaménagement du Pont de Nogent-sur-Marne entre l'A4 et l'A86 permettra l'engagement effectif des travaux.

La modernisation des tunnels franciliens se poursuit avec les travaux dans le tunnel de Bobigny sur l'autoroute A86, le tunnel d'Orly sur la RN7 et le tunnel d'Italie sur l'autoroute A6b.

Le programme innovant de création de voies dédiées et de gestion dynamique du trafic est en cours de déploiement :

- ▶ la voie dédiée aux bus et taxis sur l'autoroute A6a a été mise en service le 03 juin 2015 ;
- ▶ les travaux d'équipement des bretelles de l'autoroute A86 et de l'autoroute A6 pour la régulation d'accès ont débuté en septembre 2015. Ils doivent permettre de réduire la congestion et d'améliorer les conditions de sécurité et de réduire les impacts environnementaux de la circulation.

AXE 2. RELEVER LE DÉFI DU LOGEMENT

1. Les objectifs

La population du Grand Paris et de la région Île-de-France évolue : la croissance régulière et les mutations des modes de vie (essor des décohabitations notamment) ont contribué à la crise du logement. Cette crise évoquée depuis des décennies peut aujourd'hui être surmontée. La construction de logements sociaux atteint des points hauts depuis 2013. L'État et les collectivités locales s'engagent sur la création de nouveaux quartiers grâce à la création des contrats d'intérêt national (CIN) et de nouvelles opérations d'intérêt national (OIN). Par une concertation renforcée entre les établissements publics d'aménagement, les entreprises publiques locales, les sociétés d'économie mixte et les acteurs du secteur privé, la perspective de gagner ensemble la bataille du logement devient une réalité.

Pour relever ce défi, les actions du Gouvernement portent autant sur le développement des grands projets que sur le soutien aux territoires défavorisés. La complémentarité entre ces deux dynamiques est nécessaire pour un développement urbain et économique harmonieux, qui garantisse l'égalité des territoires.

La cohésion sociale est à la fois le résultat et la condition d'une métropole dynamique. Le Grand Paris est une opportunité unique de s'attaquer aux inégalités territoriales franciliennes, en améliorant le cadre de vie des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en favorisant la mixité sociale, et en rééquilibrant le développement économique.

Pour la rénovation des quartiers prioritaires de la politique de la ville d'intérêt national, l'ANRU mobilisera 5 milliards sur 200 quartiers, dont 59 en Île-de-France. De plus, pour les projets d'intérêt régional, 190 millions d'euros ont été alloués à l'Île-de-France, par l'ANRU. Ils seront complétés par l'effort spécifique de la Région sur les projets d'intérêt régional. Pour les copropriétés dégradées, le Gouvernement a déjà engagé deux opérations de requalification à Clichy-sous-Bois et à Grigny. Deux nouveaux projets spécifiques et ambitieux sont prévus pour Mantes-la-Jolie et Argenteuil.

Enfin, les contrats de ville renouvelés ont été décidés et tous seront signés, avant 2016, sur les 77 sites du périmètre de la région. C'est un effort considérable de solidarité au profit de quartiers qui ont tous vocation à participer pleinement de la dynamique du Grand Paris.

2. Les chiffres clés

Les chiffres clés

- ▶ **12 millions d'habitants en Île-de-France**, (augmentation nette de +50 000 habitants par an).
- ▶ **60 000 logements en construction en moyenne depuis 2012** (48 000 sur la période 2007-2011).
- ▶ **272 quartiers franciliens**, correspondant à **1,5 million d'habitants** pour la nouvelle politique de la ville.
- ▶ **75 contrats de ville** signés ou en voie de l'être.
- ▶ **un programme de rénovation urbaine (PNRU) avec 4,5 milliards de subvention**, qui aura permis de construire 42 000 logements, d'en démolir 38 000 et d'en réhabiliter 88 000.
- ▶ **un nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU) lancé fin 2014 a identifié 59 opérations franciliennes d'intérêt national** et dégagé une enveloppe complémentaire de 190 millions d'euros pour **43 opérations d'intérêt régional en Île-de-France**.

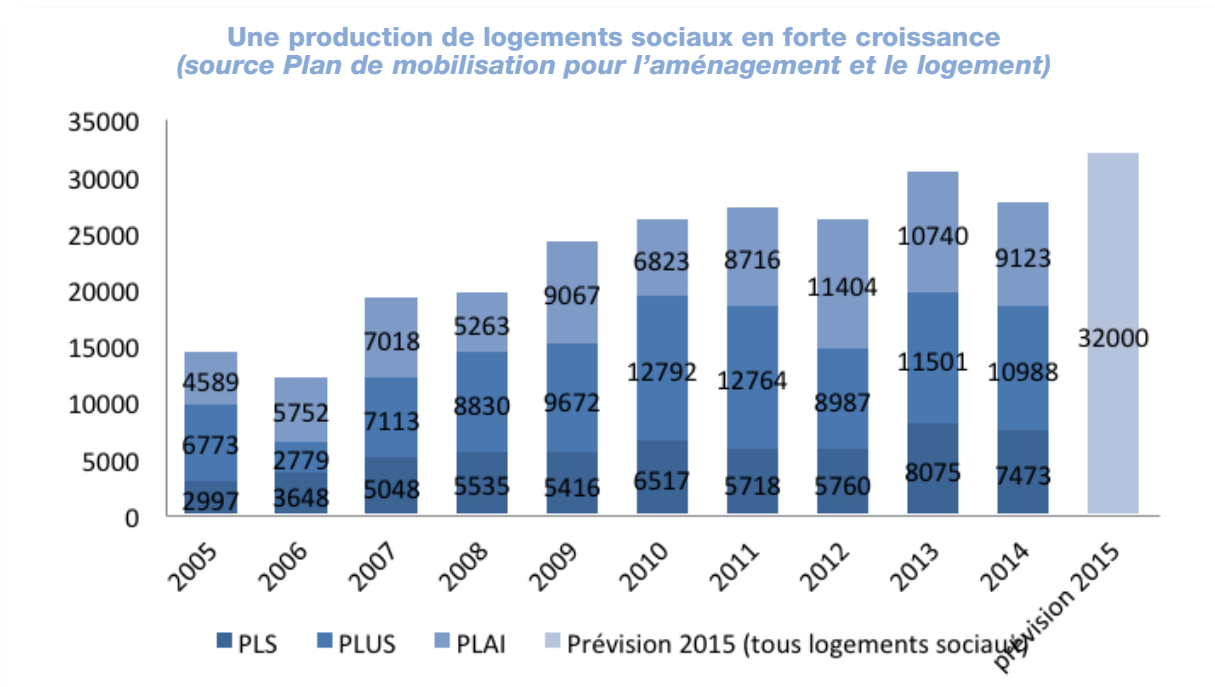
3. Point d'étape sur les mesures annoncées dans les précédents CIM

- Création de Grand Paris Aménagement (GPA) par décret du 31 juillet 2015 ;
- Fusion des quatre établissements publics fonciers (EPF) dans un seul établissement au 31 décembre 2015 et installation du conseil d'administration du nouvel établissement public foncier d'Île-de-France le 8 octobre 2015 ;
- Création de l'aide aux maires bâtisseurs par décret du 24 juin 2015 et par l'arrêté ministériel du 23 septembre 2015 pris pour son application ;
- Signature de la première convention relative à l'opération de requalification d'une copropriété dégradée (ORCOD) à Clichy-sous-Bois (93) ;
- Décret d'application de la procédure intégrée pour le logement publié en février en 2015 ;
- Signature de 19 conventions sur l'habitat indigne avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou les communes porteuses de projet ;
- Validation par le Conseil régional et le conseil d'administration de l'ANRU de la liste des 43 sites d'intérêt régional du programme régional du NPNRU ;
- Signature de 17 contrats de mixité sociale avec les communes carencées au titre de la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU).

4. Mesures nouvelles

À l'issue de la concertation avec les collectivités, le Gouvernement a identifié plus d'une quinzaine de sites à fort potentiel qui vont bénéficier du soutien de l'État pour faire émerger des projets d'aménagement ambitieux, mêlant excellence environnementale et sociale.

Il s'agit de sites localisés à proximité des transports en commun et comportant d'importantes emprises foncières susceptibles d'accueillir des projets d'aménagement globaux comprenant des logements, des équipements et des activités.



a) Faciliter la réalisation des grands secteurs d'aménagement en proposant des contrats d'intérêt national (CIN)

La complexité de certaines opérations d'aménagement nécessite un partenariat renforcé entre les pouvoirs publics et les acteurs économiques, publics et privés, directement concernés. Les interventions de l'ensemble des acteurs doivent être coordonnées dans le cadre d'une **gouvernance partagée** et efficace.

Il est proposé aux collectivités de formaliser le partenariat nécessaire à la réalisation de ces opérations par un « **contrat d'intérêt national** ». Une telle démarche est envisagée dans différentes situations : des sites déjà en OIN pour lesquels un contrat permettrait d'élargir le partenariat ; des sites ayant fait l'objet d'un contrat de développement territorial qui aspirent à passer d'un contrat stratégique et programmatique à un contrat d'application opérationnel ; et des territoires nouveaux concernés par des projets complexes.

Ces contrats sont ouverts à la signature de tous les partenaires de l'opération. Ils permettront de convenir des gouvernances, des procédures, des moyens et des outils de l'État et de ses opérateurs mobilisés au service des territoires et de leur projet sur des sites complexes. Ces contrats seront signés dans les 6 mois à venir.

Projets de CIN – détail des objectifs et des modalités pour chacun de ces territoires en annexe :

- Franges de la Plaine de Montesson (Carrières-sur-Seine, Montesson, Sartrouville) ;
- Abords des gares du Transilien (Rambouillet, Coignières, les Essarts-le-Roi, Le Perray-en-Yvelines) ;
- Site du panorama (Clamart, Fontenay-aux-Roses, Chatillon) ;
- Charenton-le-Pont ;

- ▶ Canal de l'Ourcq ;
- ▶ Franges de la forêt de Pierrelaye (Pierrelaye, Herblay, Saint-Ouen-l'Aumône, Bessancourt) ;
- ▶ Corridor aéroportuaire (Aulnay-sous-Bois, le Blanc-Mesnil, le Bourget, Dugny, Gonesse, Mitry-Mory, Roissy-en-France, Tremblay-en-France, Villepinte) ;
- ▶ Vallée scientifique de la Bièvre pour le développement du « pôle santé ».

b) Renforcer la mobilisation des opérateurs publics en proposant des opérations d'intérêt national (OIN)

L'enjeu est de mettre à la disposition des collectivités autour des grands secteurs de projet les moyens dont dispose l'État (procédures intégrées pour le logement, procédures intégrées pour l'immobilier d'entreprise, actions des opérateurs, élargissement du financement Gaïa par la Caisse des dépôts...).

L'avantage d'une OIN est une gouvernance collégiale renforcée et la mobilisation des opérateurs publics. Ces OIN construites dans cette logique partenariale s'appuient préalablement sur un contrat d'intérêt national.

Les OIN sont délimitées par décret en Conseil d'État, avec une consultation formelle des collectivités pour les villes nouvelles. Les décrets correspondants seront publiés au fur et à mesure de l'avancement des décisions sur les différents sites retenus.

Au plan juridique, l'OIN transfère formellement à l'État l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme, ainsi que la compétence de création des ZAC. Mais les collectivités locales conservent leur compétence en matière de planification et elles gardent surtout, dans les faits, la délivrance des autorisations individuelles d'urbanisme par accord avec l'État.

Les périmètres et les systèmes de gouvernance des OIN établis en concertation avec les élus seront proposés au Conseil d'État début 2016.

NB : l'annexe II détaille les objectifs et les modalités pour chacun de ces territoires.

Projets d'extension ou de modification d'OIN

- ▶ OIN Seine Aval (Mantes-la-Jolie) ;
- ▶ OIN Saclay : Quartier Camille-Claudé (Palaiseau)
- ▶ OIN La Défense et OIN Seine-Arche : (Courbevoie, la Garenne – Colombes, Nanterre, Puteaux) ;
- ▶ OIN Orly – Rungis – Seine Amont.

Projets de création d'OIN

- ▶ Portes sud du Grand Paris (Bondoufle, Courcouronnes, Corbeil-Essonnes, Évry, Grigny, Fleury-Merogis, Ris-Orangis) ;
- ▶ Champigny-sur-Marne, Villiers-sur-Marne, Sucy-en-Brie, Ormesson, Chennevières (CIN dans un premier temps et discussion pour une OIN ultérieure) ;
- ▶ Argenteuil ;
- ▶ Territoires de Roissy Nord à vocation strictement économique ;
- ▶ Aulnay-sous-Bois et Gonesse : ancien site industriel PSA ;
- ▶ Campus Grand Parc - Villejuif ;

Les discussions se poursuivent avec certains territoires sur les modalités d'accompagnement de l'État :

- ▶ Melun (Villaroche) et Dammarie-Les-Lys (clos St Louis) ;
- ▶ Pantin et Aubervilliers (ZAC du Fort) ;
- ▶ Plaine Commune (toutes les communes de la communauté d'agglomération)

c) Rénover les outils d'aménagement de l'État

Pour accompagner cette nouvelle dynamique, le Gouvernement décide par ailleurs de se doter d'un nouvel outil : « **Grand Paris Aménagement** », issu de la fusion de l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne, de l'Établissement Public d'Aménagement Plaine de France et de l'Établissement Public d'Aménagement Orly Rungis Seine-Amont.

« Grand Paris Aménagement » contribuera, aux côtés des collectivités, à la mise en œuvre des projets inscrits au plan de mobilisation pour l'aménagement et le logement en Île-de-France. En fonction des spécificités de chaque territoire, « Grand Paris Aménagement » pourra agir seul ou en partenariat avec d'autres opérateurs.

La fusion au sein de « Grand Paris Aménagement », d'EPA Plaine de France et d'EPA ORSA sera effective d'ici janvier 2017.

Cette période de transition sera mise à profit pour discuter avec les élus concernés de la mise en place des structures de gouvernance adaptées. Ils demeureront pleinement partie prenante des projets qui concerneront leurs territoires.

Parallèlement, les périmètres d'intervention des Établissements publics d'aménagement pourront être révisés pour accompagner la réalisation de certains projets. Ces évolutions seront soumises à l'avis des collectivités concernées.

d) Lancer les opérations régionales du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU)

En complément des 59 opérations nationales arrêtées par le conseil d'administration de l'ANRU, portant sur les quartiers d'Île-de-France présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants, 41 opérations ont été ciblées au niveau régional et incluses dans le volet territorial du contrat de plan État-Région signé le 9 juillet 2015.

Le conseil d'administration de l'ANRU a acté cette liste et l'a complétée, à la demande de l'État, par deux opérations supplémentaires. Le nombre d'opérations d'intérêt régional est ainsi porté à 43.

Ces opérations font l'objet d'un financement spécifique État/ANRU de 190 millions d'euros auxquels s'ajoutera un financement complémentaire de la Région et des collectivités locales.

Une première enveloppe de 5,7 millions d'euros vient d'être allouée pour accompagner en ingénierie ces opérations. Elles vont donner lieu à l'établissement de protocoles de préfiguration précisant les orientations stratégiques de ces quartiers à l'horizon des 15 prochaines années.

Une convention entre l'État, la Région Île-de-France et l'ANRU sera signée au premier semestre 2016 pour préciser les modalités d'intervention de chaque partenaire, pour l'ensemble des opérations, nationales et régionales.

Opérations régionales du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Paris

- Bédier – Boutroux – Oudiné – Chevaleret, 13^e arrondissement
- Goutte d'Or, 18^e arrondissement
- Porte Montmartre – Porte Des Poissonniers – Moskova Porte de la Chapelle – Charles Hermite, 18^e et 19^e arrondissements
- Stalingrad Riquet, 19^e arrondissement

Seine-et-Marne

- Les Deux Parcs-Luzard, Noisiel, Champs-sur-Marne,
- L'Arche Guedon, Torcy,
- Lugny Maronniers – Résidence du Parc, Moissy-Cramayel,
- Centre-Ville – Quartier De L'Europe, Savigny-le-Temple,

Yvelines

- Bois de L'Étang, La Verrière
- Noe-Feucherets, Chanteloup-les-Vignes
- Centre-Sud, Limay
- Valibout, Plaisir

Essonne

- Bel Air – Rocade, Longjumeau,
- Le Canal, Courcouronnes,
- Le Plateau, Ris-Orangis
- La Croix Blanche, Vigneux-sur-Seine,
- La Prairie De L'Oly, Vigneux-sur-Seine, Montgeron,
- Plateau De Guinette, Étampes,

Hauts-de-Seine

- Cité Jardins, Châtenay-Malabry,
- Chemin De L'île, Nanterre,
- Bac D'Asnières – Beaujon, Clichy,
- Petit Nanterre, Nanterre,

Seine-Saint-Denis

- Blanqui, Bondy,
- Bel Air – Grands Pêcheurs – Ruffins – Le Morillon, Montreuil,
- Béthisy, Noisy-le-Sec,
- Sept Arpents – Stalingrad, Pantin , Le Pré-Saint-Gervais,
- Marnaudes – Fosse Aux Bergers - La Sablière, Villemomble, Bondy,
- Centre-Ville, Épinay-sur-Seine,
- Michelet – Les Puces – Debain, Saint-Ouen,
- Rougemont, Sevran,
- Tremblay Grand Ensemble, Tremblay-en-France,
- Parc De La Noue – Picasso – Pasteur – Europe – Merisiers, Villepinte,

Val-de-Marne

- La Haie Griselle – La Hêtraie , Boissy-Saint-Léger, Limeil-Brévannes,
- Gagarine, Ivry-sur-Seine,
- Péri – Schuman Bergonié, Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre, Arcueil,
- La Redoute (Le Fort-Michelet) – Les Larris, Fontenay-sous-Bois,

Val d'Oise

- Brigadières – Henri Barbusse, Argenteuil, Bezons,
- Axe Majeur – Horloge, Cergy,
- La Sébille, Cergy,
- Marcouville, Pontoise, Osny,
- Bas Des Aulnaies – Carreaux Fleuris – Fontaine Bertin, Sannois, Franconville,
- Carreaux – Fauconnière – Marronniers – Pôle Gare, Arnouville-lès-Gonesse, Gonesse, Villiers-le-Bel,
- Rosiers Chantepie, Sarcelles.

e) Coordonner des projets urbains ambitieux autour des quartiers de gare et des projets de rénovation urbaine (PRU)

Un quartier sur trois de la politique de la ville de la métropole du Grand Paris se situe à proximité des futures gares, et de nombreux projets de l'ANRU seront situés aux abords de ces dernières. La SGP et l'ANRU ont donc travaillé pour coordonner leurs projets, leurs interventions et leurs ambitions.

Ces chantiers constituent en effet une opportunité unique à saisir :

- ▶ **En matière d'emploi**, par le désenclavement de ces quartiers, par une mobilité renforcée de leurs habitants et par le développement de pôles économiques et commerciaux créateurs d'activité ;
- ▶ **En matière de formation**, par les clauses d'insertion dans les chantiers programmés.

Pour faire de l'articulation entre le Grand Paris et le NPNRU un levier pour l'emploi et la formation des habitants des quartiers prioritaires, le Gouvernement organise :

- ▶ Une déclinaison de la convention cadre régionale emploi/formation signée en janvier dernier par la Région et la SGP pour spécifier les enjeux de formation au profit des habitants des quartiers prioritaires.
- ▶ L'élaboration d'une **convention cadre entre la SGP et les organisations professionnelles du bâtiment** pour développer notamment les clauses d'insertion au profit des habitants des quartiers prioritaires, spécifiquement quand les gares sont implantées dans ou à proximité d'un quartier prioritaire.

f) Intervenir de manière renforcée sur les quartiers de copropriétés dégradées

Le gouvernement a engagé deux opérations de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national (ORCOD-IN) à Clichy-sous-Bois et à Grigny. L'établissement public foncier d'Île-de-France en est l'opérateur. L'État va mobiliser des moyens financiers et humains pour rendre dignes les conditions d'habitation de ces deux copropriétés qui rassemblent plus de 6 500 logements. Dans le prolongement de ces deux opérations, deux nouvelles ORCOD-IN seront créées à Mantes-la-Jolie et à Argenteuil.

Opération de requalification des copropriétés dégradées

Deux ORCOD sont d'ores et déjà lancées :

- ▶ **Grigny** : l'ORCOD-IN sera créée par décret au premier semestre 2016 ;
- ▶ **Clichy-Montfermeil** : l'ORCOD-IN a été créée par décret le 28 janvier 2015 ; une convention entre tous les partenaires publics a été signée en juillet 2015.

Deux nouvelles ORCOD-IN seront créées :

- ▶ Mantes-la-Jolie, Yvelines ;
- ▶ Argenteuil, Val d'Oise.

g) Étendre l'éligibilité des prêts Gaïa Grand Paris aux secteurs d'aménagement d'OIN et CIN

L'enjeu est de fluidifier et de faciliter les montages financiers des opérations d'aménagement stratégiques pour la réalisation du Grand Paris. Dans leur première formule, les prêts Gaïa ont permis de financer 310 millions d'euros de prêts.

Les prêts Gaïa Grand Paris, jusqu'alors réservés aux territoires couverts par un contrat de développement territorial et opérations comportant une production minimum de 25 % de logements sociaux, sont désormais élargis en vue d'en faire un outil général de mobilisation du foncier en faveur du secteur public local.

Plus précisément, les prêts Gaïa Grand Paris comporteront trois volets :

- ▶ Un **volet à destination du logement social**, nécessitant la production d'un minimum de 25% de logements sociaux, mais élargi à l'ensemble du territoire francilien ;
- ▶ Un **volet favorisant la mixité sociale**, abaissant la production minimale de logements sociaux à 15%, à condition que le territoire soit couvert par un contrat d'intérêt national, une opération d'intérêt national ou un contrat de développement territorial et lorsque les collectivités concernées par ces opérations comptent déjà plus de 25% de logements sociaux ;

- ▶ Un **volet permettant le financement des opérations d'aménagement, d'infrastructures primaires et d'équipements** et non plus simplement aux logements.

Chacun des volets bénéficiera de conditions de taux adaptées.

Si le différé de 14 ans est maintenu, la durée de vie est allongée à 20 ans et tous les opérateurs et collectivités sont éligibles.

La mesure entrera en vigueur dès le début de l'année 2016. C'est un levier extrêmement puissant.

AXE 3. RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ INTERNATIONALE ET L'INNOVATION, SOUTENIR L'EMPLOI

1. Les objectifs

La lutte contre le chômage est la mère des batailles. Le Grand Paris est au cœur de ce combat et doit contribuer à la baisse du nombre de demandeurs d'emploi. Des leviers transversaux se mettent en place pour renforcer l'attractivité industrielle et l'innovation : création d'une marque unique à l'international, développement de l'innovation en liaison notamment avec la Ville de Paris, financement des grands investissements par des capitaux étrangers. Dans le même temps, trois réalisations majeures concentrent des efforts particuliers : le quartier d'affaires de La Défense, qu'il convient de redynamiser face à la concurrence mondiale ; l'« Arc de l'innovation », qui fait de la métropole de Paris un des lieux de concentration majeur des startups dans le monde ; la création de Paris Saclay, futur pôle de recherche et de développement à l'échelle de la compétition mondiale.

Par ailleurs, les structures d'aménagement se réorganisent, des chantiers émergent.... Ils doivent profiter aux entreprises franciliennes. Les travaux du Grand Paris devraient générer 12 000 emplois dans les années à venir, auxquels s'ajouteront 6 000 emplois liés au renouvellement normal des effectifs lié aux départs en retraite. Au total, 18 000 emplois seront donc à pourvoir dans le bâtiment, dont 300 soudeurs, 1 300 professionnels du terrassement ou encore 900 ouvriers spécialisés dans la réalisation d'ouvrages métalliques.

Le secteur des transports sera un grand pourvoyeur d'emplois en Île-de-France dans les années qui viennent. L'investissement pour les seules nouvelles lignes du Grand Paris Express s'élève à près de 23 milliards d'euros, soit plus de trois fois le chiffre d'affaires annuel des travaux publics franciliens.

Les principaux donneurs d'ordres (SNCF Réseau, RATP et SGP) se sont d'ores et déjà engagés dans une charte de responsabilité sociale et environnementale afin de valoriser, dans les marchés publics du Grand Paris, l'emploi et l'insertion professionnelle ; l'accès des PME aux marchés ; la qualité de l'emploi et les conditions de travail.

2. Les chiffres clés

Les chiffres clés

- ▶ **Paris Île-de-France arrive en cinquième position des investissements internationaux.** La région obtient ainsi son deuxième meilleur classement au cours des six dernières années. Londres et New-York sont en tête, Los Angeles, Sao Paulo et Berlin sortent du top 10. (*étude opinionway de juillet 2015*).
- ▶ **PIB : 612 milliards d'euros (30% du PIB national).**
- ▶ **6 millions d'emplois (dont 94% salariés) et 960 000 entreprises.**

3. Point d'étape sur les mesures annoncées dans les précédents CIM

- Signature de la charte de responsabilité sociale et environnementale pour les maîtres d'ouvrage du Grand Paris
- Nomination d'un conseiller diplomatique auprès du Préfet de région d'Ile de-France, pour mieux promouvoir le Grand Paris et ses projets à l'international avec les partenaires de l'État
- Création d'un comité de l'attractivité du Grand Paris (notamment pour aboutir à une marque unique)
- Recensement des projets susceptibles d'être cofinancés par des investisseurs internationaux

4. Mesures nouvelles

a) Renforcer l'attractivité du quartier d'affaires de La Défense

La Défense est le plus grand pôle tertiaire d'Europe. Mais elle doit aujourd'hui se moderniser afin de soutenir sa position dans la compétition que se livrent les grands centres d'affaires et devenir l'un des outils majeurs du développement économique du Grand Paris. 'État continuera de jouer un rôle central pour garantir le bon fonctionnement d'un pôle majeur de développement et veiller à son insertion métropolitaine. » par « L'intérêt national associé au développement équilibré de ce territoire impose que l'Etat continue d'exercer un rôle pour assurer sa modernisation et garantir son insertion dans le Grand Paris.

Les deux établissements publics œuvrant sur le quartier de La Défense (l'EPADESA pour l'aménagement, et De Facto, pour la gestion du quartier) devront fusionner dans le cadre d'une gouvernance renouvelée. Cette gouvernance permettra d'intégrer plus largement les utilisateurs, le monde économique et les collectivités. Il s'agit en outre de revoir le modèle économique afin d'assurer un financement pérenne et suffisant pour la réhabilitation du quartier et de ses infrastructures.

Une mission spécifique de mise en œuvre, associant pleinement collectivités locales et monde économique, sera nommée ; ses conclusions devront être remises pour garantir une mise en place effective de l'établissement public fusionné dans sa nouvelle gouvernance au 1^{er} janvier 2017.

b) Inventer les « hubs internationaux du Grand Paris » et assurer leur visibilité

Autour des points de connexion entre le futur métro automatique et les autres réseaux de transport (RER, Transilien, tram, bus), émergent de véritables « hubs » à visibilité internationale. Ces quartiers seront des portes d'entrée du Grand Paris pour les investisseurs. Pour en faire des vitrines des savoir-faire de notre pays et des lieux de vie au service des Franciliens, les collectivités locales seront encouragées à faire émerger des projets intégrés de quartiers – les « hubs internationaux du Grand Paris » – dont la gare sera le cœur.

L'État, en partenariat avec la SGP et les collectivités locales volontaires, organisera un concours international visant à faire émerger les propositions d'aménagement innovants de ces hubs sur le modèle de la démarche « Réinventer Paris. »

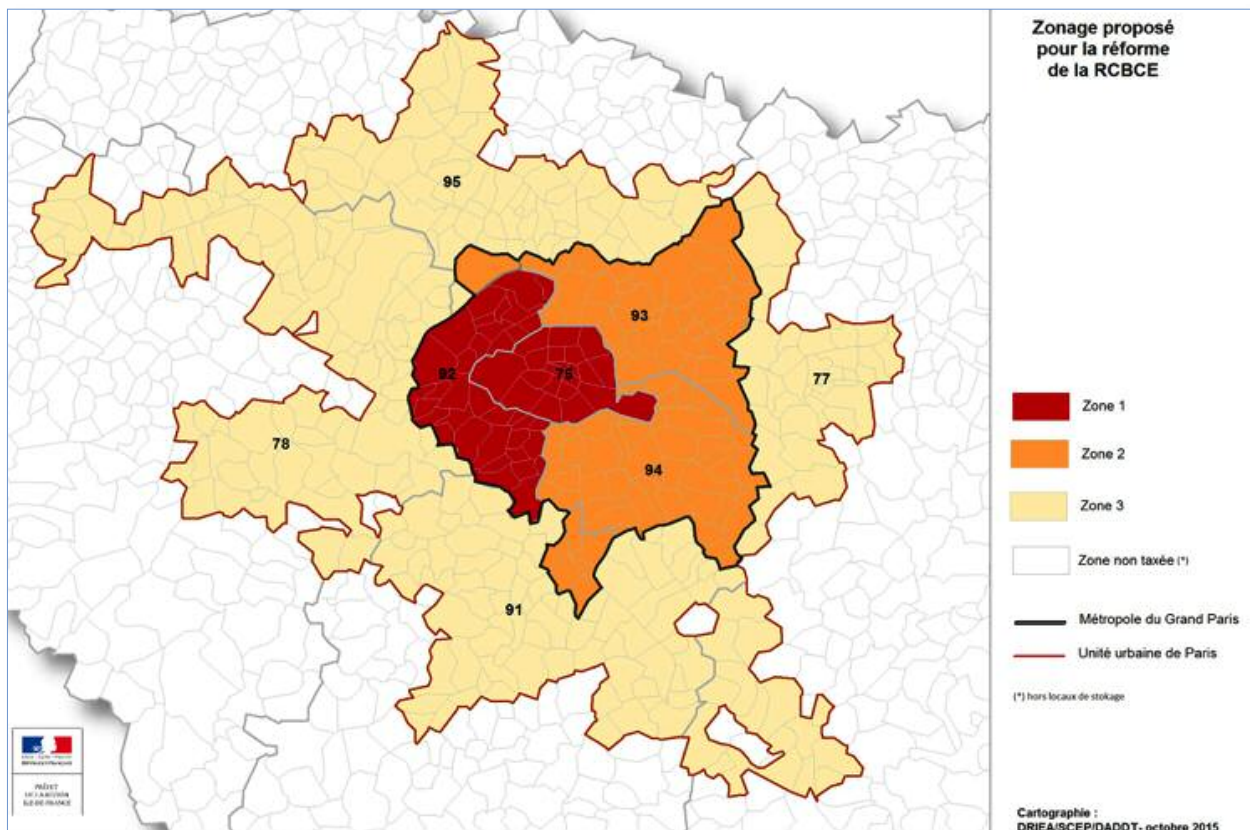
c) Aménager la redevance pour création de bureaux, commerces et entrepôts (RCBCE)

Pour mieux accompagner la croissance de la région d'Île-de-France, pour renforcer l'attractivité et la compétitivité du secteur de l'immobilier d'entreprises et contribuer au rééquilibrage territorial entre l'habitat et les emplois au sein de la région, une évolution de la RCBCE est aujourd'hui nécessaire.

Cette évolution comprend :

- une modification du zonage ;
- une modulation des tarifs pour les bureaux selon les zones, avec un taux zéro hors zone urbaine ;
- une démarche d'amélioration du recouvrement ;
- les exonérations pour les opérations de démolition-reconstruction et le tarif unique pour les entrepôts sur toute l'Île-de-France seront maintenus ;

Ces évolutions seront inscrites dans la prochaine loi de finances rectificative pour 2015 pour une application au 1^{er} janvier 2016. L'évaluation de cette démarche sera réalisée en lien avec l'observatoire régional de l'immobilier d'entreprise ; elle permettra d'examiner la mise en place d'un dispositif de plafonnement de la redevance en fonction de la valeur foncière ».



Bureaux	Tarif 2015 (€/m ²)	Tarif proposé (€/m ²)	Evolution en % / 2015
Zone 1	369	400	+8%
Zone 2	230	90	- 61%
Zone 3	92	50	- 46%
Hors unité urbaine de Paris	92	0	- 100%

d) Simplifier la réalisation des projets d'immobilier d'entreprise

Créée par l'ordonnance du 17 juillet 2014, la procédure intégrée pour l'immobilier d'entreprise vise à accélérer la réalisation des projets d'immobilier d'entreprise présentant un enjeu important et à en faciliter la mise en œuvre par la simplification des procédures d'urbanisme. La publication du décret d'application aura lieu dans les prochaines semaines.

e) Étendre le dispositif « French Tech Ticket » à l'Île-de-France

Afin d'attirer les talents étrangers et créer les entreprises de demain en France, le « French Tech Ticket » est un concours mondial à destination des entrepreneurs étrangers souhaitant développer un projet de start-up. Les lauréats recevront une offre intégrée qui leur permettra de développer leur projet entrepreneurial dans les meilleures conditions : une procédure facilitée d'obtention d'un titre de séjour, un prix (au maximum de 25 000 euros pour une année), un hébergement professionnel gratuit au sein d'un incubateur, un programme de mentorat et un accompagnement personnalisé avec la mise en place d'un référent local « helpdesk » en DIRECCTE.

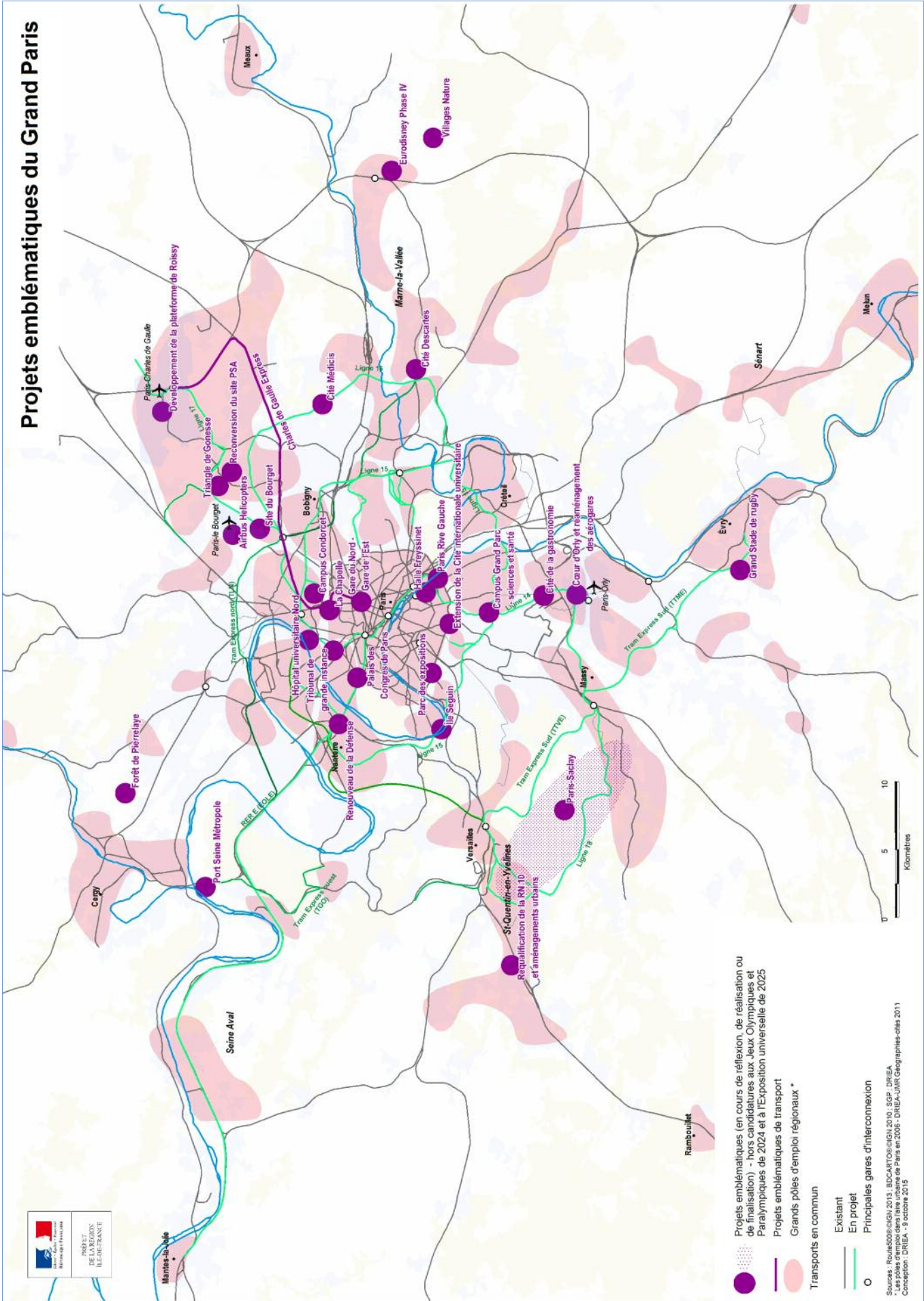
Une expérimentation du « French Tech Ticket » a été lancée avec la Ville de Paris en mai 2015. L'arrivée de la première promotion se fera en janvier 2016. Le dispositif sera étendu à l'Île-de-France en partenariat avec les collectivités locales en 2016.

f) Accélérer l'ouverture des marchés du Grand Paris aux PME

Pour permettre aux donneurs d'ordres de donner de la visibilité sur les grands chantiers engagés, et pour permettre aux PME de se préparer à répondre aux appels d'offres, la CCI Paris Île-de-France, le MEDEF, la CGPME et 13 fédérations professionnelles vont créer et animer une plate-forme des investissements du Grand Paris. La SNCF Réseaux, la RATP et la SGP se sont d'ores et déjà associées à la démarche. Ce lieu d'échanges informel sera également ouvert aux grands acteurs de l'aménagement.

Ce groupement s'engage par ailleurs à alimenter et à publier un « baromètre du Grand Paris » dont la parution biennale permettra aux PME de suivre le calendrier de réalisation des grands projets.

Projets emblématiques du Grand Paris



Projets emblématiques (en cours de réflexion, de réalisation ou de finalisation) - hors candidatures aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et à l'Exposition universelle de 2025

Projets emblématiques de transport
Grands pôles d'emploi régionaux *

Transports en commun

Existant
En projet
O Principales gares d'interconnexion

Source : Routes@IGN, 2013 ; BDCARTO@IGN, 2010 ; SGP ; DRIEA
Mairie de Paris en 2007 ; DRIEA-UJIR-Geographes-cités 2011
Conception : DRIEA - 9 octobre 2015

AXE 4.

ASSURER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, ÉCOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE

1. Les objectifs

Le Grand Paris, métropole mondiale, doit montrer son exemplarité en matière de transition énergétique et écologique. Zone urbaine parmi les plus denses, le Grand Paris organise son développement de manière raisonnée, innovante et sobre, afin de préserver ses espaces naturels, ses ressources et réduire les sources de pollution. Il anticipe en outre les conséquences éventuelles du changement climatique sur la Seine pour écrêter les crues et assurer un soutien en situation d'étiage.

Le Grand Paris doit être une « ville intelligente », grâce au numérique. La création de la Métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016 donnera l'opportunité de déployer des expérimentations à grande échelle en matière de ville intelligente et durable. Elle fera ainsi du Grand Paris une vitrine internationale de la *smart city*. **Le Grand Paris sera la locomotive de la Grande école du numérique**, dont l'objectif est de former aux nouveaux métiers du numérique des jeunes éloignés de l'emploi et, en priorité, les jeunes habitants des quartiers populaires. La création par la Ville de Paris d'un « Arc de l'innovation » (le long du périphérique avec 100 000 m² d'incubateurs d'entreprises en association avec les autres collectivités limitrophes) doit faciliter la création d'entreprises et d'emplois, développer des filières porteuses, notamment dans le numérique, et gommer la frontière du périphérique.

Enfin, le développement du réseau de transport en commun passe par l'**amélioration de sa qualité de service**. Le numérique doit à ce titre permettre d'offrir aux voyageurs les meilleures conditions possibles durant leur trajet. L'offre de la meilleure connectivité possible et la mise en place de services numériques doivent permettre de créer un réseau de transport moderne et innovant.

2. Les chiffres clés

Les chiffres clés

- ▶ **Consommation de produits pétroliers : 31%** de l'énergie finale consommée.
- ▶ **Consommation de gaz : 32%** de l'énergie finale consommée.
- ▶ **Consommation électrique: 29%** de l'énergie finale consommée ; 95 % de l'électricité consommée en Île-de-France est importée ; augmentation des besoins électriques en 2030 : + 25 % par rapport à la situation actuelle.
- ▶ **Les bâtiments consomment 66%** de l'énergie et contribuent pour 42 % des gaz à effet de serre émis. **Les transports en représentent respectivement 26 et 34 %.**
- ▶ **130 réseaux de chaleur en Île-de-France, 34 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique.**
- ▶ **Espaces agricoles : 48 %, Forêt : 23 %, 35 sites Natura 2000, 15 réserves naturelles en Île-de-France dont quatre réserves naturelles nationales.**
- ▶ **Métropole du Grand Paris : 86 % des foyers ont accès à Internet à Très Haut Débit, 46 % à la fibre optique ; pour l'Île-de-France ce sont respectivement 71 et 33 % des foyers qui bénéficient de tels accès.**

3. Point d'étape sur les mesures annoncées dans les précédents CIM

1/ Écologie et énergie

- 35 millions d'euros de subventions pour les énergies renouvelables en Île-de-France en 2015 ;
- En 2015, 15 000 équivalents logements raccordés à un réseau de chaleur alimenté par des énergies renouvelables ;
- Appel à manifestation « fonds Air » : lancé le 10 juillet 2015, les deux collectivités qui seront accompagnées par l'ADEME sont le Conseil départemental de l'Essonne (91) et la Métropole du Grand Paris via la Mission de préfiguration ;
- Appel à projet « villes respirables »: lancé le 2 juin 2015 par la ministre en charge de l'Écologie, 11 collectivités en Île-de-France ont été sélectionnées.

2/ Numérique

- Présentation par la SNCF et la RATP du calendrier de couverture mobile de leur réseau ;
- Développement par la Ville de Paris et ses partenaires du projet « Arc de l'innovation ».

4. Mesures nouvelles

a) Reconquérir la qualité de l'air par la révision du Plan de protection de l'atmosphère (PPA)

La loi de transition énergétique apporte un nouveau cadre et de nouveaux outils qui doivent être intégrés dans la stratégie francilienne de lutte contre la pollution atmosphérique, notamment les zones de restriction de la circulation. Elle instaure également de nouveaux outils pour les collectivités comme les Plans climat air énergie territoriaux (PCEAT).

Afin de permettre une implication importante des collectivités concernant les actions à mettre en œuvre pour assurer la reconquête de la qualité de l'air et une meilleure cohérence des actions à l'échelle de la région Île-de-France, le plan de protection de l'atmosphère (PPA) francilien sera révisé à l'initiative de la préfecture de région.

La révision est prévue au cours de l'année 2016 avec une approbation du nouveau PPA avant la fin 2016.

b) Adapter le réseau électrique stratégique

L'Île-de-France importe 95 % de l'électricité qu'elle consomme. La qualité du réseau public de transport d'électricité qui permet d'acheminer l'électricité jusqu'au cœur de l'agglomération est donc stratégique pour répondre aux besoins socio-économiques de la région. Or, le développement constant de l'urbanisation, accéléré par le Grand Paris, a conduit progressivement au rapprochement des constructions des lignes électriques et à des demandes d'enfouissement de ces lignes.

Ces constructions peuvent constituer une menace pour la sûreté du système électrique et limiter les possibilités de modernisation de ce réseau.

Il importe de planifier et prioriser la liste des lignes électriques stratégiques à très haute tension pénétrant dans les zones urbaines denses et faisant l'objet de pressions foncières fortes. L'objectif est de décider ainsi de leur modernisation ou de leur remplacement par un ensemble de liaisons souterraines remplissant la même fonctionnalité avec le même niveau de qualité et de sécurité électrique.

Un plan de modernisation ou de remplacement partiel d'ouvrages du réseau public de transport d'électricité sera réalisé pour la période 2016/2020.

c) Anticiper le changement climatique

Cet été, l'amont du bassin Seine-Normandie a connu des difficultés d'approvisionnement en eau potable. Cet épisode fait suite à d'autres de même nature. Il témoigne de la nécessité de consolider les connaissances existantes à l'échelle du bassin et de recenser les actions spécifiques qui sont expérimentées dans les territoires. Il est donc décidé de :

- Lancer une étude pour consolider les connaissances de l'effet du changement climatique sur les inondations (écrêtement des crues) et la sécheresse (solutions d'étiage) ;
- Élaborer un plan d'adaptation au changement climatique à l'échelle du bassin Seine-Normandie.

Le plan d'adaptation de la gestion de l'eau au changement climatique sera finalisé en 2016 et formulera des recommandations pour prévenir les crues et les périodes d'étiage.

d) Mieux protéger les forêts et les espaces ruraux et agricoles

La protection des espaces naturels passe, d'une part, par la concentration des constructions en zone dense et, d'autre part, par la mise en valeur et la protection des forêts et des espaces naturels et agricoles.

Le projet d'aménagement de la forêt de Pierrelaye est, à cet égard, l'un des plus emblématiques du Grand Paris. Il associe un programme d'aménagement ambitieux et une opération de restauration de la vocation forestière de la plaine. Les études pré-opérationnelles ont été conduites par le Syndicat mixte pour l'aménagement de la plaine de Pierrelaye, constitué par arrêté préfectoral du 24 mars 2014.

Plus généralement, la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'Île-de-France nécessite la mise en œuvre de mesures innovantes et volontaristes :

- ▶ Le classement en « forêt de protection » des grandes forêts. Ce classement doit être rendu compatible avec l'activité économique de la filière stratégique d'exploitation du gypse (dont l'Île-de-France représente 2/3 de la production nationale). Un aménagement du code forestier sera engagé à cette fin.
- ▶ La mise en place d'un mécanisme de compensation des grands projets et ouvrages consommateurs de foncier agricole,
- ▶ Enfin, afin de lutter contre le phénomène de mitage de l'espace agricole, particulièrement en zone péri-urbaine, des zones agricoles protégées (ZAP) et des zones de protection naturelle agricole et forestière (ZPNAF) seront constituées dans les territoires présentant les plus forts conflits d'usage.

VOLET II

VIVRE

LE GRAND PARIS

AXE 5. DÉVELOPPER LES CAMPUS ET LES UNIVERSITÉS

1. Les objectifs

L'Île-de-France est la première région d'Europe pour l'enseignement supérieur et la recherche. Durant les trente dernières années, l'implantation de nouveaux établissements universitaires sur le territoire francilien a accompagné la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Il fallait favoriser leur coopération et améliorer leur visibilité internationale. Avec la loi pour l'enseignement supérieur et la recherche, l'État a permis à ces grands ensembles d'enseignement et de recherche de se structurer : huit COMUE regroupent désormais tous les établissements supérieurs de l'Île-de-France et les grands organismes de recherche.

Cette nouvelle organisation apporte plus de cohérence aux projets portés par les acteurs de l'enseignement supérieur et de recherche franciliens. La signature du contrat de Plan État Région 2015-2020 comme la gestion coordonnée de la dotation Campus ont permis la convergence des projets. Tous ces investissements publics sont des leviers majeurs pour optimiser et moderniser le patrimoine immobilier universitaire, améliorer les conditions de vie et d'étude des étudiants, et conforter l'excellence de la recherche francilienne.

Deux projets emblématiques de l'action concertée de l'État et des collectivités territoriales permettent de faire émerger le nouveau paysage du Grand Paris de l'enseignement supérieur : Paris Saclay d'une part, le Campus Condorcet d'autre part. Le développement de véritables quartiers universitaires du Grand Paris doit permettre à la fois aux établissements universitaires et de recherche de contribuer à la transformation urbaine du Grand Paris, d'accroître leur attractivité internationale et de répondre au besoin de logement des étudiants.

2. Les chiffres clés

Les chiffres clés

- ▶ **645 000** étudiants (27% des effectifs nationaux).
- ▶ 16 universités, plus de 40 écoles d'ingénieurs et 15 écoles de commerce, 2 écoles normales supérieures (ENS), 4 écoles d'architecture, 45 hôpitaux organisés en 12 groupes hospitaliers.
- ▶ **40%** du poids national de la recherche : 150 000 chercheurs, 18,4 milliards d'euros de dépenses de R&D (dont les deux-tiers du secteur privé).
- ▶ Un potentiel équivalent à la Silicon Valley et supérieur au trio Londres-Oxford-Cambridge.

3. Point d'étape sur les mesures annoncées dans les précédents CIM

- Lancement de la consultation pour la sélection du groupement du partenariat public-privé pour le Campus Condorcet
- Lancement du chantier de CentraleSupélec à Saclay
- Accueil en septembre 2015 des premiers étudiants qui se verront délivrer un diplôme « Université Paris Saclay »
- Sécurisation des crédits pour l'enseignement supérieur par la signature le 9 juillet 2015 du CPER 2015-2020
- Signature de la convention État/Région pour la réalisation au minimum de 4 000 logements étudiants minimum en 2016

4. Mesures nouvelles

a) Poursuivre les premières réussites du projet Paris-Saclay

La réussite de projet Paris - Saclay se mesurera dans une vingtaine d'années : d'une part par sa capacité à créer des emplois par la valorisation, via la création d'entreprises, de son potentiel de recherche et d'innovation ; et d'autre part par un renforcement de l'attractivité du territoire, via l'implantation de nouvelles entreprises, françaises comme étrangères. Ce projet repose donc sur trois piliers principaux :

- ▶ Le renforcement du volet « attractivité économique » ;
- ▶ La consolidation du volet « enseignement supérieur et recherche » ;
- ▶ Les transports et l'aménagement au service des populations.

La dynamique de coopération entre les établissements d'enseignement supérieur sera renforcée par leur déménagement sur le plateau de Saclay. Pour en sécuriser les plans de financement, le Préfet de région est mandaté pour négocier la cession des sites libérés avec les maires concernés. Ce travail permettra l'implantation sur le plateau de Saclay de CentraleSupélec en 2017, de l'ENS Cachan en 2018, de l'Institut Mines Telecom et d'Agro Paris Tech en 2019, et du pôle Biologie-Pharmacie-Chimie de l'Université Paris Sud en 2021.

Les transports, l'aménagement et le logement étant un outil au service de l'attractivité du territoire, l'aménagement de Paris Saclay doit donc se penser en termes de qualité de vie des habitants, des étudiants, des chercheurs et des salariés, en créant des zones mixtes mêlant, à la fois, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, entreprises et logements.

À cette fin, la gouvernance du projet Paris Saclay est transformée pour permettre à l'État et aux collectivités de mener à bien la réalisation de ce projet avec, notamment, la publication du décret de transformation de l'établissement public Paris-Saclay (EPPS) en établissement public d'aménagement Paris-Saclay (EPAPS).

b) Lancer les travaux du Campus Condorcet à la Plaine Saint Denis

Marque concrète du Grand Paris dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, le projet Campus Condorcet vise à doter les sciences humaines et sociales d'un campus d'envergure internationale qui bénéficiera à la communauté scientifique et contribuera également à la transformation urbaine de la Plaine Saint-Denis.

Les chantiers financés par l'État et ceux par la Région Île-de-France (dont le grand équipement documentaire et le bâtiment de l'EHESS dans le cadre du CPER 2015-2020) seront lancés en 2016, en vue d'une livraison du Campus en 2019.

c) Poursuivre le développement de quartiers universitaires pour offrir des logements accessibles aux étudiants français et étrangers

Les conditions d'accueil et d'hébergement que peut offrir le Grand Paris à ses étudiants sont des enjeux déterminants, non seulement pour la réussite de leurs études, mais également pour renforcer l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche franciliens. Cet enjeu sera également déterminant pour l'attractivité universitaire du Grand Paris à l'international, au moment où la mobilité internationale des étudiants s'accroît rapidement.

Avec le « plan 40 000 », le Gouvernement a adopté des objectifs ambitieux avec la livraison, notamment, de près de 20 000 places en résidences sociales étudiantes en Île-de-France entre 2013 et 2017. L'État souhaite poursuivre cette dynamique en favorisant la constitution de campus intégrés dans la ville qui puissent offrir des logements financièrement accessibles au sein de quartiers dotés d'équipements et de services de proximité (équipements sportifs, commerces, espaces verts, etc.).

Des quartiers universitaires (offrant un nombre important de logements étudiants, des activités sportives et des espaces verts) seront créés et viendront se fondre dans la ville pour lui apporter leur dynamisme. Le développement s'appuie sur trois grands sites avec :

- ▶ Une augmentation de l'offre de la Cité internationale universitaire de Paris (CiuP) de 10 nouvelles maisons, soit 1 800 logements en plus des 6 000 logements existants d'ici à 2020 ;
- ▶ La création d'un quartier universitaire international avec 5 000 logements diversifiés et 20 000 m² d'équipement près du Stade de France et du Campus Condorcet d'ici 2020. Ce projet entre en phase de préfiguration et réunit tous les acteurs autour d'une charte de projet : Ville de Paris, Plaine Commune, Région Ile de France, CNOUS, acteurs universitaires (Universités, COMUES), et l'État.
- ▶ Sur le campus du plateau de Saclay, ce sont 5 500 logements destinés aux étudiants qui seront livrés entre 2016 et 2019, dont 2 000 dès 2017 pour l'arrivée des premières écoles (CentraleSupélec, ENSAE, etc.).

Ces projets contribueront à la mise en place d'une offre d'accueil coordonnée et identifiée à l'internationale à l'attention des étudiants étrangers. Plus de 12 000 logements seront livrés ainsi sur ces trois sites dans les cinq prochaines années. Par ailleurs, d'autres projets de quartiers universitaires à dimension internationale émergent, notamment à Cergy-Pontoise.

d) Rénover le patrimoine immobilier consacré à la formation et à la recherche des sciences médicales

L'État et les collectivités locales ont décidé dans le cadre des opérations du CPER 2015-2020 et du Programme d'investissements d'avenir, de conforter l'attractivité des formations et de la recherche en sciences médicales, par des investissements importants au sein des facultés de médecine et pharmacie des COMUE Sorbonne Paris Cité (opérations sur le site des Saints-Pères, sur celui de Necker, la faculté de pharmacie, le site de Lariboisière), Sorbonne Universités (site de la Pitié-Salpêtrière), Université Paris Saclay (extension de la faculté de médecine du Kremlin-Bicêtre, reconstruction de la faculté de pharmacie), et Université Paris-Est (restructuration de la faculté de médecine).

Ces investissements sont les plus conséquents, depuis les années 1970, dans ces champs disciplinaires. Ils ont pour objectif d'apporter aux chercheurs et étudiants, les conditions de travail les plus adaptées aux défis posés par les questions de santé et aux attentes de la société.

AXE 6.

FAVORISER ET PARTAGER LA CULTURE

1. Les objectifs

Une métropole mondiale se distingue aujourd'hui par l'ouverture, la qualité et le dynamisme de sa vie culturelle comme de son patrimoine architectural. Ciment de la citoyenneté, facteur de lien social, la culture doit contribuer à faire disparaître les frontières sociales et symboliques de l'accès au savoir et à l'émotion, en même temps que les frontières géographiques se modifient avec la création du Grand Paris Express.

Un aller-retour permanent devra s'opérer entre les lieux culturels du Grand Paris. Le « dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale » (DEMOS), porté par la Philharmonie en partenariat avec les conservatoires, les orchestres et les ensembles musicaux, favorise, par exemple, l'accès à la pratique musicale des quartiers de la politique de la ville.

Plusieurs stratégies sont ainsi déployées pour construire cette politique culturelle du Grand Paris. 270 lieux culturels soutenus par l'État et les collectivités territoriales ont été répertoriés aux abords des 68 futures gares du Grand Paris. S'y ajoutent de nombreux festivals, 193 salles de cinémas, 546 librairies, 112 lieux et structures de musiques actuelles, 146 conservatoires de musique, de danse et d'art dramatique.

Le Grand Paris est aussi le lieu qui concentre le plus grand nombre de tournages en France et en Europe. Le tissu de salles de cinéma (art & essai ou multiplexes) y est le plus dense et le plus fréquenté au niveau européen.

Pour tisser le Grand Paris de la culture, les nouvelles orientations viseront :

- ▶ un accès facilité aux 130 musées nationaux et locaux du Grand Paris ;
- ▶ la mise en réseau des bibliothèques, des médiathèques et de l'ensemble des lieux de patrimoine ;
- ▶ la contractualisation systématique de longue durée entre de grands établissements publics culturels et les habitants des quartiers prioritaires ;
- ▶ la démocratisation de l'accès à la musique et le déploiement des musiques actuelles ;
- ▶ la diffusion de l'« art dans la ville » grâce au Grand Paris Express en dotant ce réseau de transports et les futures gares d'une dimension culturelle ;
- ▶ l'incitation à une plus grande circulation, sur le territoire du Grand Paris, des festivals de cinéma parisiens ;
- ▶ enfin, la création d'un nouvel espace emblématique, la « Cité Mécènes » à Clichy-Montfermeil, projet culturel exigeant (intégrant la dimension « résidence d'artistes ») d'envergure nationale et tourné vers le territoire.

2. Les chiffres clés

- ▶ **4 sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO : les berges de la Seine à Paris, le parc et le château de Versailles, le parc et le château de Fontainebleau, la cité médiévale de Provins.**
- ▶ **77 millions d'entrées en 2014 pour les 61 monuments et musées franciliens (Notre-Dame, 14 millions ; Sacré-Cœur, 11 millions ; le Louvre, 9 millions ; Versailles, près de 8 millions ; la tour Eiffel, 7 millions ; Fontainebleau, 0,5 million).**
- ▶ **Expositions temporaires : 14 millions en 2014 (en tête Van Gogh, Niki de Saint-Phalle et Cartier Bresson).**

3. Mesures nouvelles

a) Préparer la création d'un Pass culture Grand Paris annuel pour toute l'Île-de-France

À la différence de la carte Paris-Musées et de la carte Paris-Muséum-pass visant une cible touristique, le « Pass culture Grand Paris » a vocation à s'adresser en premier lieu aux Franciliens, qui bénéficieraient d'une offre élargie accessible tout au long de l'année pour mieux découvrir les 130 musées nationaux et locaux du Grand Paris. Un rapport de propositions sera remis au Premier ministre au printemps 2016. Il comprendra une analyse du coût et des modalités de financement pour réaliser ce projet avec tous les partenaires.

b) Mettre en réseau les lieux de patrimoine, les bibliothèques, les médiathèques et les 32 « maisons des illustres » d'Île-de-France

Le Grand Paris dispose d'un patrimoine important et dispersé. La mise en réseau de ces équipements les uns avec les autres permettra de les rendre plus unis, plus visibles et plus accessibles.

Les 280 bibliothèques et médiathèques sur le territoire du Grand Paris sont les premiers lieux de fréquentation et de démocratisation culturelle. L'objectif est de mieux gérer les capacités d'accueil (beaucoup d'étudiants ont besoin de lieux de travail et pas seulement de prêts de livres), de coordonner les périodes d'ouverture, de mettre en place des services communs comme, par exemple, une carte unique d'accès aux bibliothèques franciliennes.

De même, les nombreuses « maisons des illustres » constituent un patrimoine culturel encore trop méconnu. La mise en réseau de l'ensemble de ces lieux de patrimoine (maisons de Balzac, Mallarmé, Zola, Aragon et Triolet, Cocteau, Rodin...) permettrait d'éclairer notre histoire culturelle et de faciliter son appropriation par les jeunes publics.

Le projet vise ainsi à développer les activités spécifiques en direction de la jeunesse et des expositions coproduites et itinérantes entre différentes maisons. Sous la direction du ministère de la Culture et de la Communication, la mise en réseau des « maisons des illustres » s'opérera dans le courant de l'année 2016.

c) Organiser un jumelage systématique entre chaque zone de sécurité prioritaire (ZSP) et une institution culturelle d'excellence

L'enjeu est de développer des politiques intégrées élargissant l'offre culturelle pour la population. Il est aussi de permettre un sentiment d'appartenance, de familiarité et de partage de l'exigence culturelle par le mariage de chaque ZSP avec une institution culturelle majeure.

Il s'agit de systématiser des contractualisations de longue durée entre de grands établissements publics culturels et des jeunes des 21 quartiers classés en ZSP dans 19 communes franciliennes. Ces échanges pourront prendre la forme d'expositions *in-situ*, d'ateliers avec des conservateurs, de projets portés en partenariat avec des artistes... La Philharmonie, la Bibliothèque nationale de France, l'Opéra de Paris, le château de Versailles ont déjà des partenariats avec des collectivités. Elles vont désormais renforcer leur action directement au sein des quartiers les plus sensibles.

d) Diffuser « l'art dans la ville » grâce aux gares et au nouveau réseau de transport

L'enjeu est de doter le nouveau réseau de transport et les futures gares d'une dimension culturelle.

Cette boucle de métro reliant de nombreuses communes du Grand Paris a vocation à devenir un support de la culture en Île-de-France. Le comité d'experts chargé de la mise en œuvre de ce projet a annoncé la candidature retenue pour l'équipe artistique et sa programmation : la direction artistique des travaux des gares de la SGP a ainsi été confiée à MM. José Manuel Goncalves et Jérôme Sans. Cette équipe de programmation de renommée internationale offrira des palettes de programmes artistiques étendues, à l'image de celles qui ont pu être déployées dans le cadre du Centquatre à Paris ou de la Philharmonie.

Il s'agit ainsi de faire vivre une programmation culturelle plurielle et multiforme tout au long des 200 km de lignes du Grand Paris Express. L'équipe retenue souhaite développer des actions culturelles dès la phase de chantier, peut-être dès la fin du 1^{er} semestre 2016, pendant l'Euro de football.

Cette action sera complétée par une commande publique « photos du Grand Paris de la culture », à l'instar de la grande mission photo de la DATAR dans les années 1980.

e) Créer un service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP) à l'échelle métropolitaine

L'enjeu est d'accompagner au mieux les évolutions des territoires et des institutions au plan architectural.

La réunion, sous une instance commune, de l'ensemble des architectes des bâtiments de France permettra de disposer d'un interlocuteur unique pour la Métropole. Elle sera également l'occasion de redécouper les secteurs d'intervention en prenant mieux en compte les réalités architecturales et paysagères du territoire.

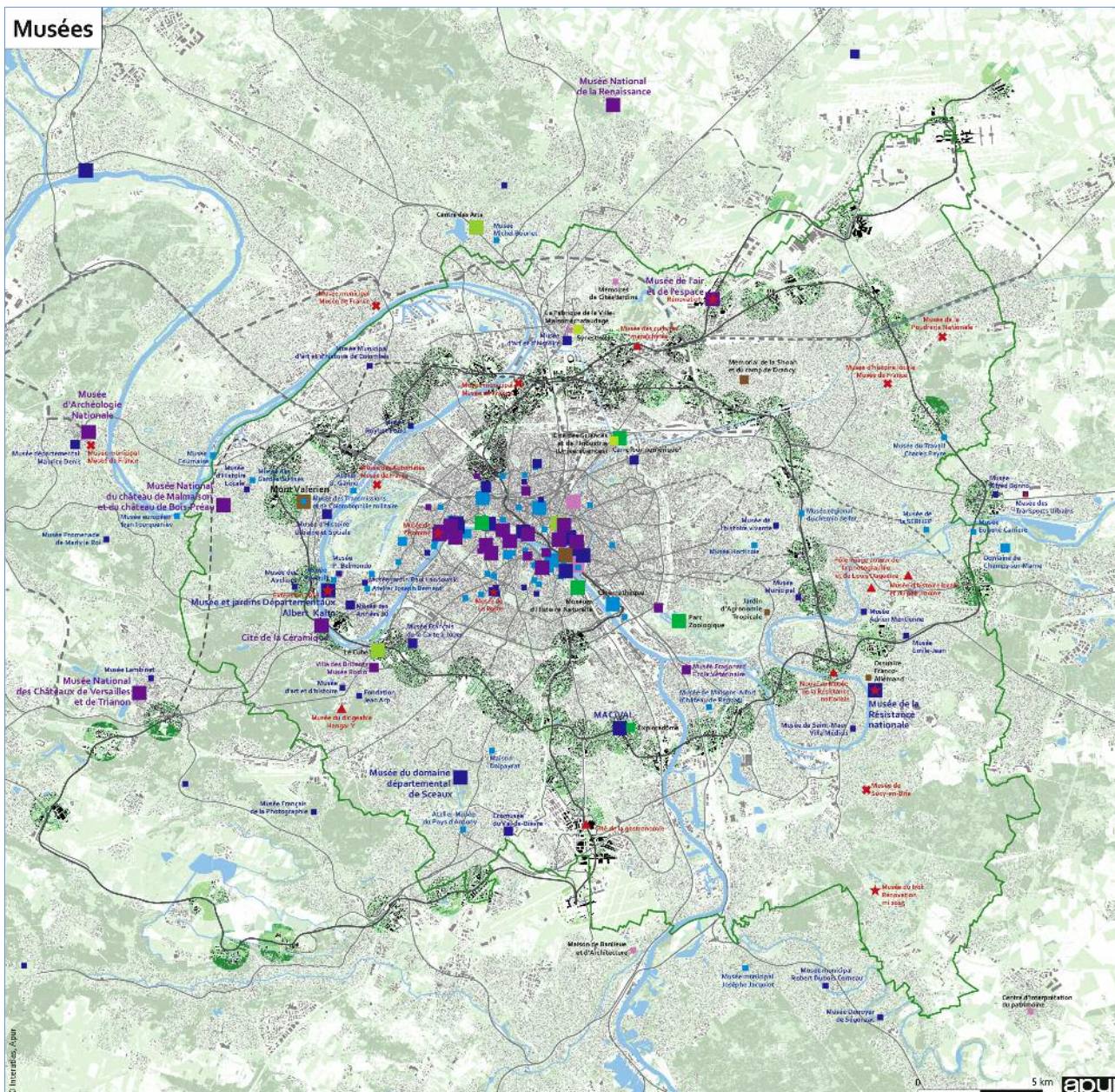
Cette réorganisation aura lieu au cours du 1^{er} semestre 2016.

f) Créer un nouvel espace emblématique, la « Cité Médicis » à Clichy-Montfermeil

Sur le site de la Tour Utrillo, qui sera desservi par le Grand Paris Express, l'enjeu est de créer un projet culturel exigeant, tourné vers le territoire mais d'envergure nationale.

Outre des locaux accueillant les collections, les expositions et les représentations de spectacles vivants, ce projet intégrera des « résidences d'artistes ». L'architecte Benedetta Tagliabue, travaillant sous la maîtrise d'ouvrage de la SGP, a remis ses premières esquisses fin septembre 2015.

Dès 2016, avant même la démolition de la Tour Utrillo, une programmation « hors les murs » anticipant la Villa sera réalisée et un établissement de préfiguration (EPCC) sera créé. Les bâtiments définitifs seront livrés en 2021-2022. Un comité scientifique, regroupant artistes et philosophes, sera créé, avant la fin 2015. Ce site fera une part importante à l'expression et à la création numérique.



© Interactifs, Apur

Source : APUR.

Musée

- Musée national, Musée de France
- Musée de France
- Autre musée

Centre d'interprétation

- Culture scientifique
- Numérique
- Architecture, urbanisme, hist. urbaine
- Lieu de mémoire

Rayonnement

- Métropolitain, national, international
- Bassin de vie
- Local

Sources : DRAC Ile-de-France, Apur, SGP, STIF.

Projet (création, réhabilitation)

- ★ En cours
- ▲ À l'étude
- ✖ Lieu fermé

Grand Paris Express

- Grand Paris Express (GPE) le métro du Grand Paris
- Au-delà de 2030

Rayon de 800 m autour des gares du GPE

Autres transports en commun

- Nouvelles lignes de métro, RER, tangentielles, Charles de Gaulle Express
- Lignes de métro et RER existantes

Périmètre de la MGP

AXE 7. PRÉPARER LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 ET L'EXPOSITION UNIVERSELLE 2025

1. Les objectifs

La candidature de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 est déposée. Dans l'hypothèse où cette candidature serait retenue, les Jeux se tiendront à l'échelle de la métropole et de l'Île de France.

Le président de la République a également indiqué la volonté d'accueillir, dans le Grand Paris, l'Exposition universelle en 2025.

La compétition sera relevée pour chacune de ces candidatures.

Elles constituent déjà une opportunité formidable de rassembler les Franciliens et les acteurs économiques, de promouvoir les valeurs du sport et sa pratique et de renforcer l'image de la France dans le monde. La qualité des équipements existants ou d'ores et déjà programmés en région parisienne, le savoir-faire francilien en matière d'organisation de grands événements internationaux et notre capacité à bâtir des installations innovantes et de qualité (Village Olympique, centres de presse, nouveaux équipements sportifs...) permettent de relever ces défis avec confiance. À ce stade, il s'agit d'une exigence de travail et d'imagination collective.

La complémentarité de ces candidatures constitue un atout indéniable. Les deux candidatures partagent un objectif commun, le rayonnement de la France et de Paris ; elles constituent deux leviers d'accélération des infrastructures du Grand Paris. Surtout, ces deux projets répondent à une même nécessité d'incarnation du Grand Paris : le Grand Paris doit devenir, pour ses habitants d'abord mais aussi aux yeux du reste du monde, une réalité territoriale, capable de porter des projets fédérateurs. Le Gouvernement souhaite développer les synergies entre ces projets.

2. Les chiffres clés

Les grandes données de la candidature pour Paris 2024 :

- ▶ Budget du comité d'organisation des JO (COJO), évalué à 3 milliards d'euros, entièrement autofinancé : coût de l'organisation et des infrastructures sportives temporaires entièrement couvert par la subvention du CIO, le sponsoring et la billetterie.
- ▶ Budget hors COJO pour les infrastructures sportives et de transport à réaliser, évalué à ce stade également à 3 milliards d'euros, financé à parité par des fonds publics et par des fonds privés.

Les chiffres clés (estimations) de l'Exposition universelle :

- ▶ 40 à 60 millions de visiteurs sur les 6 mois ;
- ▶ Recettes (billetterie, cotisations des 100 000 exposants, sponsoring et publicité) : 3,1 milliards d'euros (pour 2,9 milliards de dépenses) ;
- ▶ 25 milliards d'euros de retombées économiques ;
- ▶ + 0,5 point de croissance durable.

3. Point d'étape sur les mesures annoncées dans les précédents CIM

1/ Les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

- L'envoi de la candidature a été réalisé ;
- Transformation de l'association en groupement d'intérêt public sous la co-présidence de M. Bernard Lapasset et de M. Tony Estanguet, avec la participation du monde sportif, de l'État, de la Ville de Paris et de la Région d'Île-de-France.

2/ L'Exposition universelle de 2025

- Nomination de Pascal Lamy comme délégué interministériel à l'Exposition universelle.

4. Mesures nouvelles

La construction du Grand Paris permet de réunir les conditions d'une candidature gagnante à ces deux événements internationaux. Les Présidents Bernard Lapasset et Tony Estanguet d'une part, l'équipe rassemblée pour construire la candidature à l'Exposition universelle, (emmenée par Pascal Lamy, délégué interministériel chargé de la candidature à l'Exposition universelle, et prenant appui sur les travaux de l'Association ExpoFrance 2025, présidée par Jean-Christophe Fromantin) d'autre part, bénéficieront de l'appui de l'État dans leurs démarches.

a) Contribuer à l'aménagement du site retenu pour le Village Olympique

Trois sites sont candidats pour l'accueil du Village Olympique et Paralympique pour Paris 2024 :

- ▶ Dugny-Le Bourget ;
- ▶ Pantin ;
- ▶ Pleyel (Saint-Denis, Saint-Ouen, L'Île-Saint-Denis).

L'association « Ambition Olympique et Paralympique » déterminera en novembre prochain les conditions d'organisation de « Paris 2024 ». L'État définira les conditions de soutien à l'aménagement de ces sites, en fonction des décisions prises par l'Association. Il veillera à la cohérence des choix d'aménagement à l'échelle locale et à l'échelle métropolitaine. L'accompagnement des sites candidats à l'accueil des Jeux Olympiques par l'État pourra se faire sous la forme d'opérations d'intérêt national, en fonction des choix opérés par l'association.

b) Accompagner la candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

- ▶ Choix du site de Marseille, le 7 septembre, par le conseil d'administration de l'association, pour les compétitions de voile ;
- ▶ Choix du site du Village Olympique en novembre 2015 ;
- ▶ Choix du site du Village Média en novembre 2015.

c) Structurer la candidature à l'accueil de l'Exposition universelle 2025

Pascal Lamy est chargé de mettre en place **une structure de gouvernance publique associant l'ensemble des parties prenantes, publiques et privées, du projet d'Exposition universelle.**

AXE 8. S'OUVRIR SUR LA VALLÉE DE LA SEINE

1. Les objectifs

Le projet de développement engagé avec le Grand Paris ne se limite pas aux frontières de la métropole ou de la Région Île-de-France. Il engage directement les territoires du bassin parisien et plus particulièrement de la Vallée de la Seine. Ce territoire, cohérent et riche de nombreux atouts, est un enjeu d'intérêt national qui réunit les régions normande et francilienne autour de défis communs : renforcer le réseau portuaire, maritime et fluvial ; structurer un système logistique multimodal performant ; consolider les filières industrielles ; conforter les coopérations au sein de l'enseignement supérieur, le tourisme et la culture ; utiliser de façon optimale et durable un espace densément occupé ; et préserver un environnement naturel exceptionnel. Le renforcement de l'attractivité des ports du Havre et de Rouen pour l'approvisionnement de l'Île-de-France est un enjeu stratégique qui mobilisera d'importants investissements (aménagement des ports, amélioration des liaisons ferroviaire – grâce au projet Serqueux-Gisors – et fluviales).

Le contrat de plan inter-régional État-Régions (CPIER) Vallée de la Seine, doté de près d'un milliard d'euros doit relever ces différents défis. Après sa signature le 25 juin 2015 par l'État et les trois Régions de la Vallée de la Seine, la mise en œuvre du CPIER sur la période 2015-2020 va constituer la fondation d'un projet collectif ambitieux, qui vise à faire de la Vallée de la Seine un territoire de développement durable, inclusif, créateur d'emplois et de richesse.

2. Les chiffres clés

Les chiffres clés

- ▶ France : **65** millions d'habitants.
- ▶ Vallée de la Seine : **15** millions d'habitants.
- ▶ Île-de-France : **12** millions d'habitants.

3. Point d'étape sur les mesures annoncées dans les précédents CIM

- Signature du contrat de plan inter-régional État-Régions (CPIER) le 25 juin 2015 et lancement du premier appel à projets de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ;
- Nouvelle ligne ferroviaire Paris-Normandie : premières conventions d'études signées ;
- Lancement de la réalisation d'une véloroute tout au long de la Vallée de la Seine.

4. Mesures nouvelles

a) Engager les initiatives en faveur du développement durable de la Vallée de la Seine

Afin de mettre en œuvre rapidement le CPIER Vallée de la Seine signé le 25 juin 2015, des échanges engagés avec les différents partenaires pendant l'été vont permettre de retenir collectivement une première liste d'actions à financer.

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par l'ADEME en juillet 2015. Il va déboucher en octobre sur une première programmation et pourra concerner des projets en faveur de l'économie circulaire.

Concernant le **soutien aux filières industrielles**, des projets portés par les pôles de compétitivité sont en cours d'examen. Ils ont vocation à encourager le développement d'actions interrégionales, par exemple, dans les secteurs de l'aéronautique ou de la logistique.

Par ailleurs, il importe de renforcer la connaissance du territoire pour valoriser ses atouts, tout en assurant son développement durable. Un travail devrait ainsi être confié à l'École nationale supérieure de paysage de Versailles (ENSP), afin de caractériser les points forts du paysage de la Vallée de la Seine et proposer des principes d'aménagement permettant d'accueillir et d'accompagner les mutations probables, tout en préservant et en façonnant un paysage qui soit la marque de la Vallée de la Seine. De même, une convention cadre avec les agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine est en cours de préparation. Elle permettra, à terme, de lancer des études sur des thèmes stratégiques interrégionaux, en matière d'aménagement, d'environnement et d'utilisation du foncier.

b) Poursuivre les études du projet de ligne ferroviaire nouvelle Paris-Normandie

Le projet de la Ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN) est actuellement dans sa phase d'études. Cette étape, cruciale pour le bon déroulement du projet, se décline au travers d'ateliers dédiés aux fonctionnalités (saut en régularité, amélioration des temps de parcours et des fréquences...), à l'inscription territoriale du projet (enjeux environnementaux sur le territoire concerné par la ligne nouvelle), à des actions de communication auprès du grand public et des actions de concertation auprès des acteurs institutionnels.

c) Doter l'axe de la Seine d'une vision de développement stratégique à long terme

L'axe de la Seine est une porte d'entrée maritime essentielle du nord de l'Europe. Ses objectifs de développement traduiront une ambition nationale et l'inscrire durablement comme une zone d'excellence économique et logistique de dimension mondiale.

Donner de la visibilité à l'élargissement de la zone d'influence des grands ports maritimes du Havre et de Rouen permettra d'obtenir la confiance à long terme des investisseurs, des industriels et de tous les acteurs économiques. Le développement durable des ports normands, au sein de l'écosystème logistique du nord de l'Europe, passe par la définition d'une stratégie intégrée et politiquement soutenue par l'ensemble des acteurs locaux. Une mission parlementaire sera confiée pour poser les fondements de cette vision stratégique ; elle prendra appui sur les travaux réalisés par la délégation interministérielle au développement de la Vallée de la Seine.

VOLET III **ADAPTER** **LES INSTITUTIONS** **AUX ÉCHELLES** **DE LA VIE CITOYENNE**

AXE 9. ORGANISER À CHAQUE ÉCHELLE, UNE INSTANCE DE DÉCISION ADAPTÉE

1. Les objectifs

Les avancées accomplies par les projets du Grand Paris doivent se pérenniser dans un cadre politique, afin que les citoyens se les approprient. L'organisation politique du Grand Paris doit ainsi permettre de passer d'un projet d'infrastructures à un projet global d'aménagements pour inventer ensemble la ville et la métropole de demain.

Agir sur le volet institutionnel du Grand Paris, c'est donner aux élus engagés sur ce territoire, les moyens d'agir le plus efficacement possible au service des citoyens. L'amplification de la construction intercommunale constituait une urgence pour garantir la solidarité et la cohésion territoriale et assurer une péréquation des ressources.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a ainsi organisé la création d'une métropole à l'échelle des quatre départements de la petite couronne (la métropole du Grand Paris) et le renforcement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en grande couronne.

- **Concernant les EPCI de la grande couronne**, la mobilisation des services de l'État et des élus au sein de la commission régionale de coopération intercommunale permettra la réduction de 41 à 16 de leur nombre au 1^{er} janvier 2016. Chacune disposera d'une population moyenne de 240 000 habitants. C'est la garantie de l'équilibre du développement régional, autour de pôles majeurs pour le développement de la région.
- **Concernant la métropole du Grand Paris (MGP)**, la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 est venue apporter des ajustements substantiels afin d'assurer une montée progressive de ses compétences. Elle permettra à la MGP de prendre en charge ses missions efficacement et assurera son opérationnalité.

Au 1^{er} janvier 2016, sera donc créé, avec l'institution de la MGP, un nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, englobant Paris, les 123 communes de petite couronne et sept villes de grande couronne : Argenteuil et les communes situées autour du pôle d'Orly. Dans le même temps, la création des établissements publics territoriaux (EPT) simplifiera la carte de l'intercommunalité, en fusionnant et harmonisant les groupements de communes existants en petite couronne.

La MGP s'appropriera progressivement quatre grandes compétences stratégiques : aménagement de l'espace métropolitain, politique locale de l'habitat, développement économique et protection de l'air et de l'environnement. Concernant les politiques de l'habitat, le développement économique et les autres compétences (opérations d'aménagement, constitution de réserves foncières, zones d'activité), les élus décideront à quelle échelle il est le plus pertinent de les exercer. Si elles sont reconnues d'intérêt métropolitain, elles seront transférées à la métropole. Dans l'attente de la définition de cet intérêt

métropolitain – avant le 31 décembre 2017 – ou en l'absence d'un tel intérêt, ces compétences seront exercées par les établissements publics territoriaux (EPT).

Enfin, le Gouvernement s'est engagé, lors des débats sur la loi NOTRe, à neutraliser l'effet de la création de la métropole au 1^{er} janvier 2016 pour éviter de déstabiliser les projets et les budgets communaux et intercommunaux. À ce titre, une ordonnance budgétaire et fiscale est en cours de finalisation pour apporter les précisions nécessaires. La mission de préfiguration de la MGP a été pleinement associée à son élaboration.

La métropole ayant vocation à incarner un projet, le travail sur la définition de l'intérêt métropolitain est d'ores et déjà lancé. Les partenaires sociaux économiques et les citoyens sont associés à ce travail de préfiguration de la métropole.

2. Les chiffres clés

Les chiffres clés

- ▶ **Au sein de l'unité urbaine, le nombre moyen de communes par EPCI passera de 8 à 27 et la population moyenne par EPCI, de 94 278 à 242 621 habitants.**
- ▶ **La MGP regroupera 131 communes pour une population voisine de 7 millions d'habitants. Sa superficie sera de 814 km², soit 7 fois la superficie de Paris. Conformément aux engagements du Premier ministre lors du dernier Comité interministériel, le nombre de conseillers métropolitains a été réduit de plus d'un tiers (209 élus).**
- ▶ **Les EPT qui composent la MGP regroupent chacun entre 8 et 22 communes, pour une superficie de 37 à 114 km². Leur population varie entre 315 000 et 632 000 habitants.**

3. Point d'étape sur les mesures annoncées dans les précédents CIM

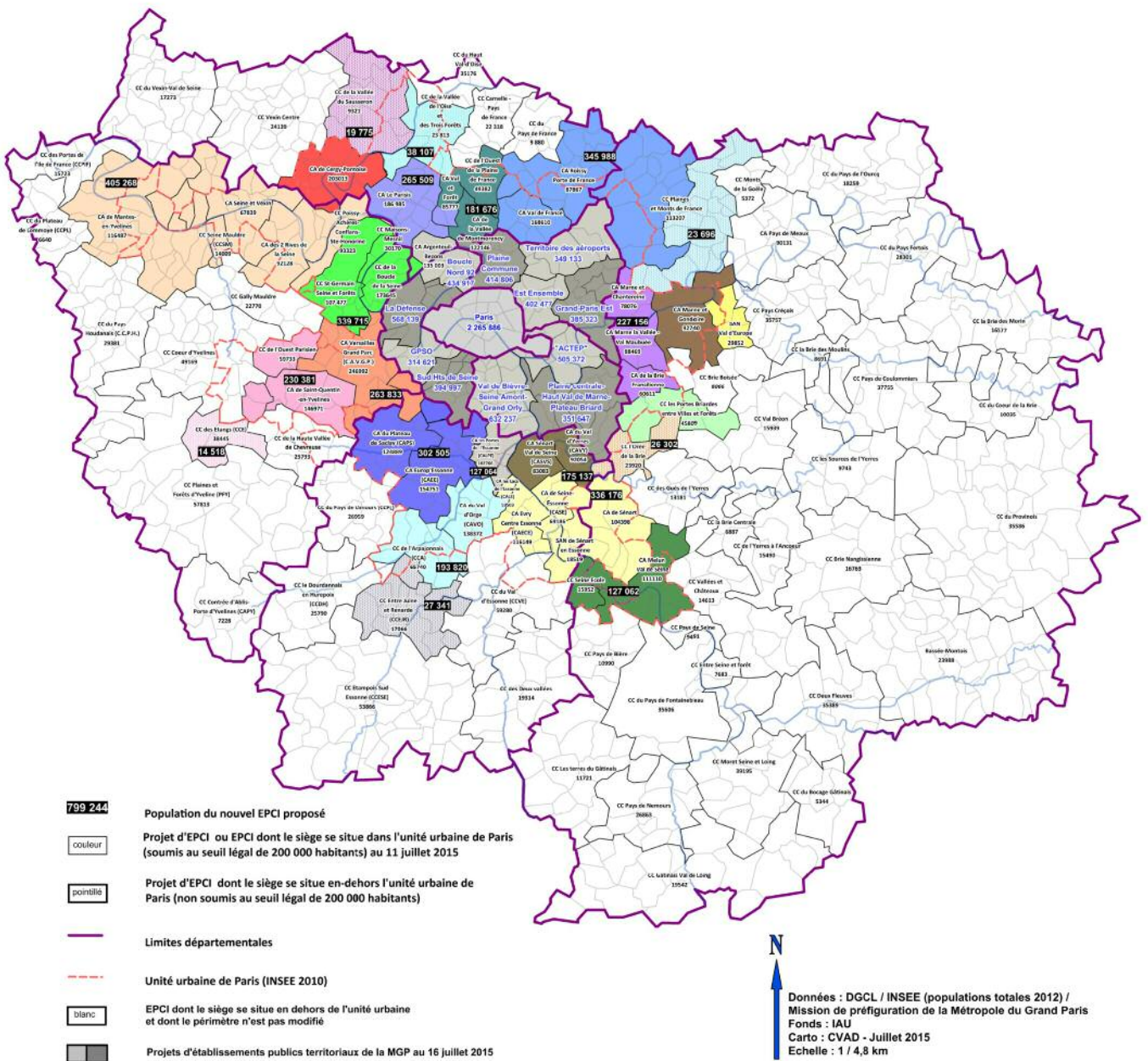
- En 2014 : création de la mission de préfiguration de la métropole.
- En 2015 : refonte de l'intercommunalité en grande couronne.
- Parution du décret fixant le périmètre de la métropole du Grand Paris (131 communes) le 2 octobre 2015.
- En 2016 : création de la métropole et des établissements publics territoriaux, et des grands ECPI en grande couronne
- Promulgation de la loi NOTRe du 7 août 2015 instituant définitivement la métropole au 1er janvier 2016.
- Projet de « carte des territoires de la métropole » présenté lors du Conseil des élus de la mission de préfiguration de la MGP le 16 juillet 2015. Consultation en cours des communes sur les projets de décret fixant le périmètre des établissements publics territoriaux.

4. Mesures nouvelles

a) Fixer les périmètres des établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris (MGP) fin novembre 2015

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
Préfecture de Paris

Schéma régional de coopération intercommunale et territoires de la Métropole du Grand Paris



ANNEXE I

Listes des mesures nouvelles

VOLET I PORTER LES INFRASTRUCTURES AU NIVEAU D'UNE MÉTROPOLE MONDIALE

AXE 1. MODERNISER ET DÉVELOPPER LE RÉSEAU DE TRANSPORT

- a) Concrétiser la liaison CDG Express
- b) Lancer le chantier du prolongement du métro ligne 11
- c) Mettre en œuvre les contrats entre le STIF et les opérateurs RATP et SNCF validés le 7 octobre 2015
- d) Poursuivre le projet EOLE
- e) Garantir les interconnexions entre les lignes nouvelles de métro et le réseau ferroviaire existant
- f) Assurer l'intermodalité autour des gares du Grand Paris
- g) Lutter contre la fraude, les incivilités et l'insécurité
- h) Poursuivre la mise à niveau du réseau autoroutier
- i) Mettre en œuvre le volet routier du contrat de plan État-Région

AXE 2. RELEVER LE DÉFI DU LOGEMENT

- a) Faciliter la réalisation des grands secteurs d'aménagement en proposant des contrats d'intérêt national (CIN)
- b) Renforcer la mobilisation des opérateurs publics en proposant des opérations d'intérêt national (OIN)
- c) Rénover les outils d'aménagement de l'État
- d) Lancer les opérations régionales du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)
- e) Coordonner des projets urbains ambitieux autour des quartiers de gare et des projets de rénovation urbaine (PRU)
- f) Intervenir de manière renforcée sur les quartiers de copropriétés dégradés
- g) Étendre l'éligibilité des prêts Gaïa Grand Paris aux secteurs d'aménagement OIN et CIN

AXE 3. RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ INTERNATIONALE ET L'INNOVATION, SOUTENIR L'EMPLOI

- a) Renforcer l'attractivité du quartier d'affaires de La Défense
- b) Faire émerger les hubs internationaux du Grand Paris
- c) Aménager la redevance pour création de bureaux, commerces et entrepôts (RCBCE)
- d) Simplifier la réalisation des projets d'immobilier d'entreprises
- e) Étendre le dispositif « French Tech Ticket » à toute l'Île-de-France
- f) Accélérer l'ouverture des marchés du Grand Paris aux PME

AXE 4. ASSURER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, ÉCOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE

- a) Reconquérir la qualité de l'air par la révision du plan de protection de l'atmosphère (PPA)
- b) Adapter le réseau électrique stratégique
- c) Anticiper le changement climatique
- d) Mieux protéger les forêts et les espaces ruraux et agricoles

VOLET II VIVRE LE GRAND PARIS

AXE 5. DÉVELOPPER LES CAMPUS ET LES UNIVERSITÉS

- a) Poursuivre les premières réussites du projet Paris-Saclay
- b) Lancer les travaux du Campus Condorcet à la Plaine Saint-Denis
- c) Offrir des logements accessibles aux étudiants français et étrangers
- d) Rénover le patrimoine immobilier consacré à la formation et à la recherche des sciences médicales

AXE 6. FAVORISER ET PARTAGER LA CULTURE

- a) Préparer la création d'un « Pass culture Grand Paris » annuel pour toute l'Île-de-France
- b) Mettre en réseau les lieux de patrimoine, les bibliothèques, les médiathèques et les 32 « maisons des illustres » d'Île-de-France
- c) Organiser un jumelage systématique entre chaque zone de sécurité prioritaire (ZSP) et une institution culturelle d'excellence
- d) Diffuser « l'art dans la ville » grâce aux gares et au nouveau réseau de transport
- e) Créer un service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP) à l'échelle métropolitaine
- f) Créer un nouvel espace emblématique, la « Cité Médicis » à Clichy-Montfermeil

AXE 7. PRÉPARER LES CANDIDATURES AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES ET À L'EXPOSITION UNIVERSELLE

- a) Contribuer à l'aménagement du site retenu pour le Village Olympique
- b) Accompagner les prochaines étapes de la candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

AXE 8. S'OUVRIR SUR LA VALLÉE DE LA SEINE

- a) Engager les initiatives en faveur du développement durable de la Vallée de la Seine
- b) Poursuivre les études du projet de ligne nouvelle Paris-Normandie
- c) Doter l'axe de la Seine d'une vision de développement stratégique à long terme

VOLET III ADAPTER LES INSTITUTIONS AUX ÉCHELLES DE LA VIE CITOYENNE

AXE 9. PRÉVOIR À CHAQUE ÉCHELLE, UNE INSTANCE DE DÉCISION

- a) Fixer les périmètres des établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris (MGP) fin novembre 2015

ANNEXE 2

Contrats d'intérêt national et Opérations d'intérêt national

Projets de CIN

► Franges de la Plaine de Montesson (Carrières-sur-Seine, Montesson, Sartrouville)

Le CIN permettra à l'État de contractualiser avec les collectivités et la profession agricole pour définir les limites de la plaine agricole de manière pérenne, tout en permettant la construction de logements. Ces logements devront répondre aux obligations réglementaires des communes d'ici à 2030, tant vis-à-vis de la déclinaison des objectifs du Grand Paris que de la loi SRU. Il n'est pas nécessaire d'avoir un opérateur unique.

► Abords des gares du Transilien (Rambouillet, Coignières, Les Essarts-le-Roi, le Perray-en-Yvelines)

Le CIN permettra de structurer le territoire autour des polarités existantes et notamment des secteurs situés aux abords des gares du transilien du Sud Yvelines. La démarche sera globale pour mieux concilier urbanisation, patrimoine, préservation des espaces naturels et agricoles et maîtrise des formes urbaines en limitant la consommation d'espace. Le sud Yvelines étant fortement tributaire de l'automobile, la structuration autour des gares permettra une utilisation optimisée des transports collectifs et une limitation de l'usage de la voiture.

► Site du Panorama (Clamart, Fontenay-aux-Roses, Chatillon)

La création d'un CIN permettra de valoriser le fort potentiel de développement de logements sur un site qui longe la ligne du tramway T6.

► Charenton-le-Pont

Dans un contexte urbain contraint, le CIN portera sur le secteur « Charenton-Bercy » en limite sud de Paris.

► Canal de l'Ourcq

► Franges de la forêt de Pierrelaye (Pierrelaye, Herblay, Saint-Ouen-l'Aumône, Bessancourt)

La procédure de CIN est très adaptée à ce projet qui permettra de créer les logements attendus aux franges d'une future forêt du Grand Paris.

► Corridor aéroportuaire (Mitry-Mory, Villepinte, Tremblay-en-France, Roissy-en-France, Aulnay-sous-Bois, Gonesse, Le Bourget, le Blanc-Mesnil, Dugny)

Le CIN permettra de décloisonner les démarches dans un secteur qui foisonne de projets. Si la vocation économique du CIN sera affirmée, le processus permettra d'articuler activités, habitat, transports, espaces publics, équipements et trame verte. Une gouvernance globale et partagée de ce secteur d'avenir est nécessaire.

► Vallée de la Bièvre

Le potentiel économique dans le domaine de la santé est une évidence. Il convient donc de rassembler tous les acteurs dans une ambition et une gouvernance partagée.

Projets d'extension ou de modification d'OIN

► OIN Seine-Aval : Mantes la Jolie

L'OIN s'étend sur 51 communes et 7 intercommunalités. Le projet est dirigé par l'EPAMSA, avec pour objectif le développement économique, la création de 2500 logements neufs par an et la rénovation urbaine. 13000 logements doivent être construits à terme.

L'EPAMSA contribue ainsi pour près de 30% à l'atteinte des objectifs fixés pour les Yvelines du Grand Paris. L'OIN doit évoluer pour tenir compte de la naissance de la communauté urbaine, de l'opération ORCOD et de la perspective de nouvelles opérations. En tout état de cause, une trajectoire doit être définie pour la mise en œuvre du transfert des activités pour l'EPAMSA après 2020.

► OIN Saclay : quartier Camille-Claudel à Palaiseau

L'OIN de « Paris Saclay » sera étendue sur la commune de Palaiseau afin de couvrir les développements possibles du quartier Camille-Claudel. Cette extension permettra d'accroître la production de logements aux abords immédiats de la ligne de bus en site propre du Plateau de Saclay, qui reliera 3 gares de la ligne 18 du Grand Paris Express et le pôle d'échanges multimodal de Massy-Palaiseau.

► OIN La Défense et OIN Seine-Arche (Courbevoie, la Garenne-Colombe, Nanterre, Puteaux)

Cette modification de périmètre de l'OIN actuelle doit faire partie de la réflexion sur l'évolution de la gouvernance et du modèle économique de « La Défense ».

► OIN Orly-Rungis-Seine Amont

L'OIN actuelle Orly Rungis – Seine Amont réunit 12 communes (Ablon-sur-Seine, Alfortville, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Orly, Rungis, Thiais, Valenton, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Vitry-sur-Seine). Le Conseil départemental du Val-de-Marne et la Région Île-de-France sont avec l'État les partenaires de ces communes.

Projets de création d'OIN

► Portes sud du Grand Paris (Bondoufle, Courcouronnes, Corbeil-Essonnes, Évry, Grigny, Fleury-Merogis, Ris-Orangis)

Une OIN multi-sites permettra un développement harmonieux conciliant activités économiques et création de logements. La gouvernance pourra être assurée par un GIP (groupement d'intérêt public) associant les représentants de l'État, des collectivités territoriales et des personnes morales concernées par les projets. L'élaboration partenariale d'un « projet de territoire », dans le respect des orientations du SDRIF, appellera la mise en place d'une OIN associant l'État et les collectivités concernées.

► Champigny-sur-Marne, Villiers-sur-Marne, Sucy-en-Brie, Ormesson, Chennevières

Une action coordonnée est nécessaire pour accompagner la mutation des emprises de l'« ex voie de desserte orientale (VDO) », pour des activités économiques en parallèle d'une offre de logements (CIN dans un premier temps et discussion pour une OIN ultérieure).

► Argenteuil

Trois quartiers seront concernés : la Porte Saint-Germain, le Croissant ferré, le secteur des deux gares.

► Territoires de Roissy Nord

Ces territoires seront couverts par une OIN à vocation strictement économique.

► Aulnay-sous-Bois et Gonesse : ancien site industriel PSA

Sur les terrains PSA, une action dynamique, forte et partagée est nécessaire pour requalifier ce site en opération mixte logement / activité. Une OIN avec une société d'économie mixte opérationnelle (SEMOP) spécifique pourra intervenir, les permis restant délivrés par les maires.

► Campus Grand Parc - Villejuif

Portée par la communauté d'agglomération Val de Bièvre, l'opération est inscrite comme l'un des projets essentiels du CDT « Science et santé ». Le futur CIN, en déclinaison du CDT, permettra d'améliorer le pilotage partagé de cette ambition. S'agissant de l'opération du Campus Grand Parc, l'implication très forte de l'État justifie, en accord avec le maire, la création d'une OIN mixte (économie/logement).

Discussions en cours sur les modalités d'accompagnement de l'État**► Melun (Villaroche) et Dammarie-les-Lys (Clos-Saint-Louis)**

La création d'un CIN est envisageable. Une opération coordonnée est indispensable.

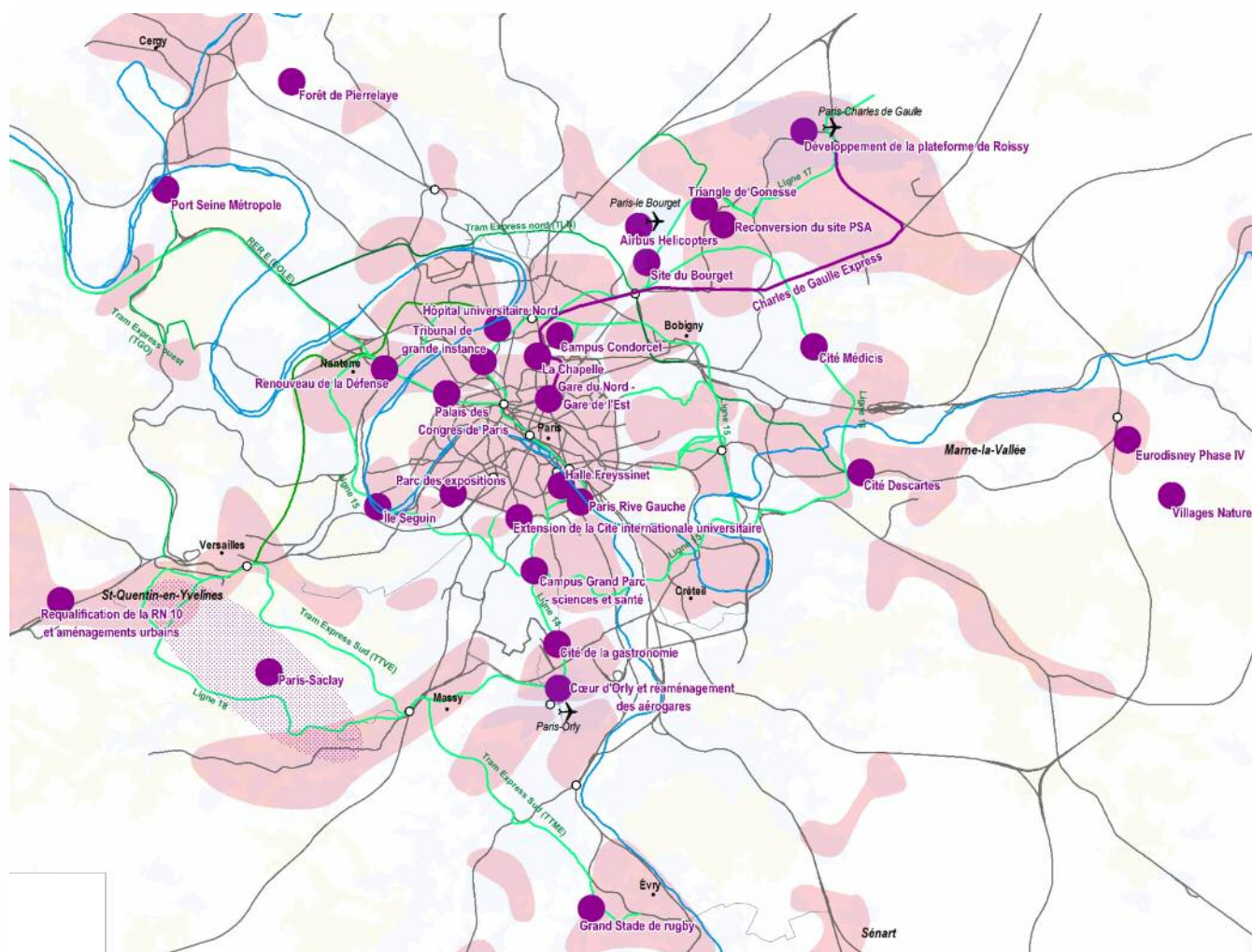
► Pantin et Aubervilliers– ZAC du fort







La ZAC du fort, portée par « Grand Paris Aménagement » à l'initiative de l'État, doit être exemplaire dans sa conception, sa réalisation, sa gouvernance et son modèle économique. Il paraît pertinent d'intégrer spécifiquement cette opération et d'y créer une OIN de nature à favoriser une action partagée avec tous les acteurs.

► Plaine Commune (toutes les communes de la communauté d'agglomération)

Ce territoire métropolitain de premier plan peut bénéficier d'un CIN dans un premier temps et d'une discussion pour une OIN dans un second temps.

Projets emblématiques du Grand Paris



-  Projets emblématiques (en cours de réflexion, de réalisation ou de finalisation) - hors candidatures aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et à l'Exposition universelle de 2025
 -  Projets emblématiques de transport
 -  Grands pôles d'emploi régionaux *
- Transports en commun
-  Existant
 -  En projet
 -  Principales gares d'interconnexion

Sources : Route500®©IGN 2013 ; BDCARTO®©IGN 2010 ; SGP ; DRIEA
 * Les pôles d'emploi dans l'aire urbaine de Paris en 2006 - DRIEA-UMR Géographies-cités 2011
 Conception : DRIEA - 9 octobre 2015

GRAND PARIS,
 capitale du 21^e siècle

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL - 15 OCTOBRE 2015

Contact presse : 01 42 75 50 78/79 - communication@pm.gouv.fr